

# RAPPORT ANNUEL 2024

SERVICE D'EAU POTABLE - LÈGE-CAP FERRET

Synthèse  
de l'année  
P. 4

Service  
Patrimoine  
P. 9

Bilan technique  
du service  
P. 27

Gestion  
clientèle  
P. 52

Economie  
de la délégation  
P. 57



LE SERVICE  
PUBLIC DE L'  
**EAU**  
PAR AGUR

## LE RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE CONCERNE LA GESTION 2024 DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DÉLÉGUÉE À AGUR PAR COBAN DANS LE CADRE DU CONTRAT D'AFFERMAGE AVEC PRISE D'EFFET LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2013.

Le présent rapport a pour objet, non seulement de satisfaire aux obligations contractuelles d'informations annuelles mais aussi de répondre aux exigences du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

Ce décret concerne le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement et les indicateurs de performance permettant d'évaluer la qualité du service tout au long du contrat d'exploitation.

En adéquation avec le décret 2007-675, le rapport du délégataire ci-dessous traite :

> **des variations du patrimoine immobilier** de la collectivité au cours du dernier exercice.

> **de l'état des lieux** des installations de traitement et d'adduction de l'eau potable du syndicat d'eau potable. L'accent est porté sur l'état de fonctionnement des ouvrages et leur conformité en vue de la sécurité du personnel.

> **de l'inventaire des travaux de renouvellement** contractuels réalisés par le délégataire ainsi que leurs charges financières.

> **des biens de retour restitués à la collectivité** en fin de contrat et les biens de reprise appartenant à AGUR et devant être vendus à la collectivité à l'issue du contrat.

> **des engagements à incidence financière** d'une durée non égale à celle du contrat (conventions) mais nécessaire à la continuité du service et reconduits en fin de service.

Le rapport suivant visera à présenter l'activité du service au cours de l'année **2024** et les différents moyens humains et techniques mis en œuvre en vue de sa bonne réalisation. Nos actions en vue d'un développement durable sont détaillées tout au long de ce descriptif. Un bilan financier annuel de ce service est également présenté. Enfin, ce rapport tâchera également de proposer des améliorations techniques nécessaires au bon fonctionnement des ouvrages.

**04-08****SYNTHÈSE DE L'ANNÉE**

Chiffres clés  
Indicateurs de performance  
Faits marquants  
Propositions d'amélioration

**09-26****SERVICE - PATRIMOINE**

Le contrat  
Organisation du service par Agur  
Patrimoine

**27-51****BILAN TECHNIQUE DU SERVICE**

Volumes / Rendements  
Qualité de l'eau  
Énergie / Réactifs  
Interventions d'exploitation  
Renouvellement contractuel  
Travaux divers

**52-56****GESTION CLIENTÈLE**

Les branchements  
Les abonnements  
Les volumes factures  
Paiement des factures  
Réclamations clients

**57-66****ÉCONOMIE DE LA DÉLÉGATION**

Tarifcation du service  
Compte rendu financier  
Compte d'exploitation  
Compte de renouvellement

**67-97****ANNEXES**



## SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

1. Chiffres clés
2. Indicateurs de performance du service
3. Faits marquants
4. Propositions d'amélioration

# 1 - Chiffres clés

**11 018**

abonnés du service  
d'eau potable  
au 31/12/2024

**1 445 258 M<sup>3</sup>**

volumes consommés  
comptabilisés au  
31/12/2024

**238.87 KM**

de canalisations

**81.56 %**

de rendement  
réglementaire

**238.15 €**

Montant d'une  
facture type de  
120 m<sup>3</sup> à l'année

**5**

Unités de  
production

**8**

Réservoirs de  
stockage d'eau  
potable

## 2 - Indicateurs de performance du service

### 2.1 INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

L'ACTIVITÉ CLIENTÈLE		PRODUCTEUR	VALEUR 2023	VALEUR 2024
	Nombre d'abonnés du service eau Potable	Délégataire	10 997	11 018
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total	Collectivité	/	/
QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER				
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS	100 %	100 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS	100 %	100 %
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de services non programmées (pour 1000 abonnés)	Délégataire	2.18 ‰	1.82 ‰
[P151.0]	Délai maximal d'ouverture des Branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	1J	1J
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	100 %	100 %
[P155.1]	Taux de réclamations pour 1000 abonnés	Délégataire	3.18 ‰	5.26 ‰
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	1.64 %	0.87 %
[P109.0]	Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Délégataire	0.002 €/M <sup>3</sup>	0.002 €/M <sup>3</sup>
PRIX DU SERVICE DE L'EAU				
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m <sup>3</sup> TTC	Délégataire	2.00 €	1.98 €
GESTION PATRIMONIALE				
	Nombre d'installations de production	Délégataire	5	5
	Nombre de réservoirs de stockage	Délégataire	8	8
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité	/	110
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité	0.57%	0.54%
	Linéaire de réseau	Délégataire	239.08 KM	238.87 KM

## PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

		VALEUR 2023	VALEUR 2024
[P108.3]	Indice d'avancement de protection de la ressource en eau	Collectivité	/
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	81.35 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	5.96
[P106.3]	Indice linéaire de perte en réseau	Délégataire	4.19

## 2.2 INDICATEURS SPÉCIFIQUES

Sans objet

## 3 - Faits marquants

Les faits marquants du service de l'année 2024 sont présentés ci-dessous :

### > Import Ares

Il a été décidé en 2024 de remettre en service l'import d'Ares afin de préserver la ressource de LEGE.

Pour se faire et afin de sécuriser le service, le site a fait l'objet de travaux portés par la COBAN.

- > Mise en place d'un traitement au chlore gazeux pour mieux maîtriser les taux de chlore.
- > Mise en place de variateurs de vitesse et modification de l'automatisme permettant une régulation à la pression plus fine afin de préserver le réseau de Lège.



### > Réhabilitation du réservoir du Cap Ferret

Les travaux de réhabilitation du réservoir du Cap-Ferret ont débuté en novembre 2023 et se sont terminés en Avril 2024.

Bien que nécessaires à la sécurisation du réservoir, ces travaux ont modifié significativement le fonctionnement hydraulique du service.

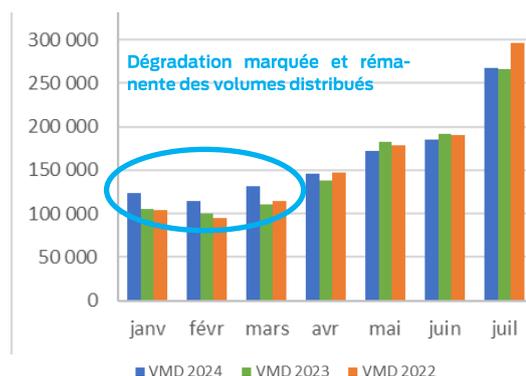
Pour permettre ces travaux, AGUR a dû surpresser de manière permanente l'ensemble du réseau de distribution depuis les Viviers jusqu'à la pointe du Cap Ferret. Ce mode de fonctionnement dégradé est à l'origine d'une dégradation du débit de fuite et de la performance du réseau sur ces secteurs.

En effet, de part l'isolement de ce réservoir, les asservissements des productions des Viviers et des Vallons ont dû être modifiés et remplacés par une consigne de pression. Pour cela une sonde a été installée au niveau du réservoir du Cap Ferret pour permettre d'optimiser la pression de service.

Néanmoins, ce mode de fonctionnement dégradé a plusieurs impacts significatifs

- > Augmentation du débit de fuite
- > Augmentation du nombre de casses diffuses sur les branchements notamment sur les secteurs sensibles autour des zones de productions (Vallons du Ferret).

Le graphique ci-dessous atteste de ce phénomène.



### > Suivi des risques CVM

A partir de la corrélation des données patrimoniales du réseau de distribution et de la modélisation des temps de contact de l'eau avec les canalisations, AGUR a réalisé une carte présentant la localisation des tronçons sensibles au risque de présence de CVM.

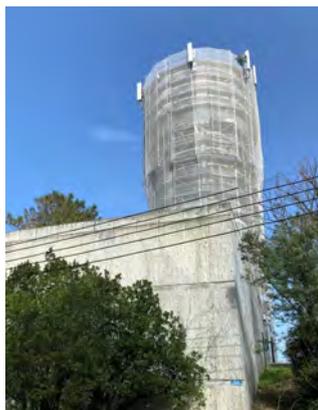
**Nous avons identifié 6 points de prélèvements prioritaires.**

Les prélèvements effectués ont révélé des traces de CVM sur un des prélèvements réalisés sur le secteur de la Saussouze. Le rythme des purges a été adapté en fonction de ce résultat.



### > Dégradation performance télérelève

Dans le cadre des travaux réalisés sur le réservoir du Ferret, l'antenne de télérelève a été retirée. Malgré la redondance des autres antennes, on note néanmoins une baisse des taux de remontées durant la période de travaux. De plus, les modules radio qui équipent les compteurs arrivent en fin de vie, les opérations de maintenances se multiplient et la performance n'est plus optimale.

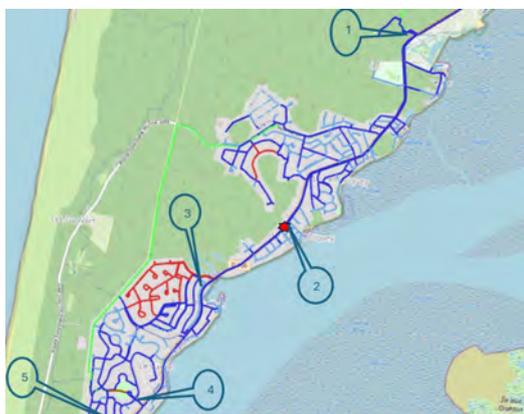


### > Fuite sur FEEDER Fonte 350 le 28/07/2024

Le 20/07/2024 au petit matin, nous avons eu une importante fuite sur une canalisation de transport en fonte 350 servant à l'alimentation du Cap Ferret. Cette fuite se situait sur la D106 au niveau de Grand Piquey.

La coupure d'eau a été vite maîtrisée mais a impacté de nombreux abonnés. Une communication dédiée et une mise à disposition de bouteilles d'eau a été organisée.

La réparation s'est terminée en début d'après midi. Une campagne de prélèvements a été réalisée en collaboration avec l'ARS pour nous assurer de la qualité d'eau distribuée au moment de la remise en service.



Emplacement de la fuite,  points de prélèvement

## 4 - Propositions d'amélioration du service

Dans le but d'améliorer le fonctionnement du service public de l'eau potable, un programme de travaux d'amélioration a été établi en coordination avec la collectivité en 2024.

Ils comprennent les travaux suivants :

### 4.1 SUR LES STATIONS

LOCALISATION TRAVAUX	NATURE TRAVAUX	PRIORITÉ
Bâche de Claouey	La réhabilitation de la cuve et de la tuyauterie.	1
Station de Cassieu	L'ajout d'une pompe de capacité inférieure afin d'optimiser le fonctionnement du secteur surpressé en période de faible consommation.	2
Ouvrages en communication 2G	Renouvellement des télégestions boquées sur une communication 2G.	1

### 4.2 SUR LES RÉSEAUX

Afin de diminuer les pertes d'eau sur le réseau et fiabiliser son état, différents travaux pourront être entrepris :

- > Poursuite de la campagne de renouvellement réseaux
- > Renouvellements de branchements optimisés visant à simplifier la structure du réseau.
- > Télégestion des gros consommateurs pour une analyse plus fine des débits de nuit sur nos poches de sectorisations.

### 4.3 ACHAT D'EAU À ARES

Une convention d'achat d'eau avec Arès permet de diminuer le volume d'eau prélevé sur la commune de Lège Cap Ferret.



## **SERVICE - PATRIMOINE**

1. Le contrat
2. Organisation du service par AGUR
3. Patrimoine

# 1 - Le Contrat

## 1.1 LA COLLECTIVITÉ

Président de la COBAN  
**Monsieur Bruno Lafon**

Directeur Général Adjoint des Services Techniques  
**Frédéric Lapuyade**

Présidente du bureau des Maires  
**Madame Nathalie Le Yondre**

Directeur Eau Potable  
**Monsieur Cédric Airaud**

Directrice générale des Services  
**Madame Emmanuelle Giraud Heraud**

Adjointe au Directeur de L'Eau Potable  
**Madame Aurélie Sarhy**

46 avenue des colonies  
33510 ANDERNOS LES BAINS  
05.57.76.17.17

## 1.2 LE CONTRAT

Nature du contrat : Affermage

Date d'effet : 01/07/2013

Durée du contrat : 12 ans

Date d'échéance (intégrant les avenants éventuels) :  
30/06/2025

## 1.3 LES AVENANTS AU CONTRAT

Avenant N°1 signé le 30 juin 2017 : modification du périmètre affermé avec nouvelle station des Viviers, intégration de 2 surpresseurs, des compteurs de sectorisation et des prélocalisateurs de fuite.

Avenant N°2 en vigueur au 1er janvier 2019 : Intégration de l'achat d'eau d'Arès, suivi des CVM

Avenant N°3 en vigueur au 1er janvier 2020 : transfert du maître d'ouvrage, formaliser la substitution de la COBAN en qualité de maître d'ouvrage

Avenant N°4 : Signé pour actualiser les indices de l'énergie.

# 2 - Organisation du service par Agur

## 2.1 L'ORGANISATION LOCALE DU SERVICE

La société AGUR met à la disposition de la COBAN une organisation spécifique dédiée au service ainsi que tous les moyens matériels humains nécessaires à la qualité du service. La société AGUR met donc à disposition de la collectivité une infrastructure locale et propre à la gestion des ouvrages de la COBAN, composée des différentes compétences des métiers de l'eau.

AGUR est représenté localement par son directeur de zone. Il assure les missions telles que :

- > Les relations avec les élus et les services
- > Le management de l'encadrement local
- > L'expertise technique
- > Le respect des engagements
- > Assurer le relai entre le siège et le terrain

- > Être votre interlocuteur unique

Le responsable de centre attire a une fonction d'encadrement pour la gestion du service.

Les missions principales sont :

- > Le relationnel avec la collectivité
- > La gestion des interventions
- > L'organisation et la planification des missions des agents
- > Le suivi de la clientèle

Il s'entoure de son équipe d'agents affectés au service d'eau potable de la Commune de Lège-Cap Ferret. Ils sont les garants de la continuité du service au quotidien.

## 2.2 LES COORDONNÉES DU SERVICE

Siège : **Agur ANGLET**  
Adresse : **2B rue de Lestandau**  
**64600 ANGLET**

Agence : **Lège-Cap Ferret**  
Adresse : **17-19 rue Hermione**  
**33 950 LEGE-CAP FERRET**

Un service d'accueil téléphonique est également proposé dans les heures d'ouvertures de la société. Une équipe de téléconseillers spécialisés basée à Bayonne répond aux demandes des abonnés du service.

**09 69 39 40 00**

**du lundi au vendredi de 8 h à 12 h**  
**et de 14h à 18h**

Un numéro d'astreinte vous permettant de joindre l'agent d'astreinte sur votre secteur est également mis à disposition **24h/24**.

**09 69 39 40 00**

## 2.3 LES MOYENS TECHNIQUES GÉNÉRAUX

De nombreux moyens humains et techniques sont mis à la disposition de la COBAN. Nous présentons entre autres les outils suivants :

### **Appel en masse AMA**

Le système d'appel téléphonique AMA permettant une information en masse très rapide (1500 appels téléphoniques, SMS, mail envoyés par heure) en cas de problème sur le réseau de distribution par exemple.





**Groupe Electrogène en secours sur la commune de Lège-Cap Ferret**

Un groupe électrogène de 400 KVA a été mis en place par Agur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013 dans le cadre de l'investissement contractuel sur la commune de Lège-Cap Ferret.

Des groupes électrogènes sont aussi disponibles chez Agur pour prendre le relais des alimentations électriques des usines et autres ouvrages de surpression. La réactivité maximale permise par ces groupes constitue l'une de nos forces en cas de tempêtes.

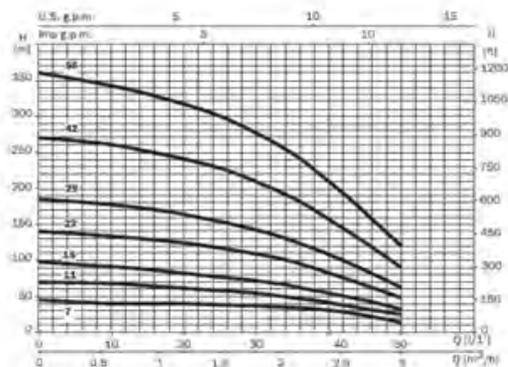


**Pompes de forage de Secours**

Agur a approvisionné 3 pompes de forages permettant de secourir les 5 forages de la commune de Lège-Cap Ferret.

Ces 3 pompes sont basées sur Lège-Cap Ferret pour intervenir le plus rapidement possible en cas de panne.

Courbes hydrauliques



## 3 - Patrimoine

### 3.1 CAPTAGES ET PRODUCTION

#### > 3.1.1 Les captages

Le réseau d'adduction d'eau potable de la commune de Lège-Cap Ferret est alimenté par cinq forages situés sur la commune (Les forages de Lège bourg, des Embruns, de Claouey, des Viviers, des Jacquets).

L'arrêté n°3 du 28 février 2009 définit les conditions de prélèvement d'eau sur les 5 ressources de la Ville.

NATURE	NOM	ANNÉE DE CRÉATION	VOLUME MAXIMAL ANNUEL AUTORISÉ	DÉBIT AUTORISÉ	NAPPE CAPTÉE
Forage	Lège	1961	350 000 m <sup>3</sup>	90 m <sup>3</sup> /h	OLIGOCENE Littoral
Forage	Embruns	1981	155 000 m <sup>3</sup>	260 m <sup>3</sup> /h	OLIGOCENE Littoral
Forage	Claouey	1961	385 000 m <sup>3</sup>	90 m <sup>3</sup> /h	OLIGOCENE Littoral
Forage	Viviers	1973	430 000 m <sup>3</sup>	120 m <sup>3</sup> /h	OLIGOCENE Littoral EOCENE Littoral
Forage	Jacquets	2004	440 000 m <sup>3</sup>	150 m <sup>3</sup> /h	OLIGOCENE Littoral

Un secours de ces forages existe avec la commune d'Arès par un import du forage de Grande Lande. La ville de Lège-Cap Ferret a participé pour moitié aux investissements de cette station.

Une convention d'achat a été signée avec la commune d'Arès permettant d'importer 200 000 m<sup>3</sup>/an

#### Forage de Lège Bourg

Cet ouvrage a été totalement réhabilité en 2012.

Une régénération a été réalisée en 2022.

Le forage de Lège Bourg est utilisé toute l'année. Il est en liaison avec la station de Cassieu distante de quelques centaines de mètres.



### Forage des Embruns

Le forage des Embruns ne sert que pour la période estivale. Il alimente la bache des Viviers et est équipé d'une unité de traitement au chlore gazeux.



### Forage de Claouey



Le forage de Claouey est utilisé toute l'année. Il est en liaison avec la station de Claouey qui se situe sur le site de prélèvement.

### Forage des Viviers

Le forage des Viviers est utilisé toute l'année.



## Forage des Jacquets

Le forage des Jacquets est utilisé toute l'année. Il est en liaison avec la station des Vallons située à environ 5 km du forage.



Le démarrage du forage était régulée par une vanne électrique.

### > 3.1.2 Les usines de production

## Usine de Production de Cassieu

### Désinfection

> Chloration au chlore gazeux

### Stockage

> Bâche de reprise de 200 m<sup>3</sup>



**Capacité production journalière**

2 160 m<sup>3</sup>/jour

**Groupe électrogène**

Non

L'usine de Cassieu alimente le bourg de Lège et remplit le réservoir du Grand Crohot. Un secteur de Lège Bourg est surpressé à partir de cette station (secteur de la Saussouze).

L'état général de ce site est correct.

## Usine de Production de Claouey

### Désinfection

> Chloration au chlore gazeux

### Stockage

> Bâche de reprise de 100 m<sup>3</sup>



**Capacité production journalière**

2 160 m<sup>3</sup>/jour

**Groupe électrogène**

Non

Alimentée par le forage du même nom, elle alimente le quartier de Claouey et remplit le réservoir du Four.

## Usine de Production des Viviers

### Désinfection

> Chloration au chlore gazeux

### Stockage

> Bâche de reprise de 1 240 m<sup>3</sup>



**Capacité production journalière**

9 120 m<sup>3</sup>/jour

**Groupe électrogène**

Oui

L'usine des Viviers permet d'alimenter les réservoirs du Four et du Cap Ferret.

Il s'agit d'un groupe électrogène mobile dédié à l'ensemble du service. Néanmoins, pour des raisons de sécurisation de service, ce groupe est stocké sur le site les Viviers.

## Station de reprise des Vallons du Ferret

### Désinfection

> Chloration au chlore gazeux

### Stockage

> Bâche de reprise de 3 000 m<sup>3</sup>



**Capacité production journalière**

3 600 m<sup>3</sup>/jour

**Groupe électrogène**

Oui

Les Vallons du Ferret alimentent le château d'eau du Cap Ferret.

L'état général du site est correct.

## 3.2 LES OUVRAGES DE STOCKAGE ET DE SURPRESSION D'EAU

### > 3.2.1 Les réservoirs de stockage

Le tableau ci-dessous dresse la liste des réservoirs d'adduction d'eau potable sur la commune de Lège-Cap Ferret.

CODE	COMMUNE	NATURE	CAPACITÉ (M <sup>3</sup> )	TÉLÉ-SURVEILLANCE
Cassieu	Lège-Cap Ferret	Au sol	200	oui
Crohot	Lège-Cap Ferret	Au sol	2000	oui
Claouey	Lège-Cap Ferret	Au sol	100	oui
Viviers	Lège-Cap Ferret	Au sol	1240	oui
Le Four	Lège-Cap Ferret	Au sol	750	oui
Vallons	Lège-Cap Ferret	Au sol	3000	oui
Cap Ferret	Lège-Cap Ferret	Sur tour	500	oui
Cap Ferret	Lège-Cap Ferret	Au sol	2000	oui

### Réservoir du Grand Crohot

Le réservoir du Grand Crohot est en bon état.



### Réservoir du Four

Le réservoir du Four est en bon état.



## Réservoir du Cap Ferret

Le réservoir du Cap Ferret est composé de deux stockages : une bâche de 2000 m<sup>3</sup> au sol et un réservoir sur tour de 500 m<sup>3</sup>. La bâche permet le remplissage par pompage du château d'eau en cas de fort besoin de consommation en période estivale.

Une réhabilitation du réservoir est en cours.



### > 3.2.2 Les stations de surpression

Le tableau suivant recense les différentes stations de surpression de la commune de Lège Cap Ferret :

DÉSIGNATION	DÉBIT NOMINAL EN M <sup>3</sup> /H	HMT EN MCE	TÉLÉ - SURVEILLANCE	GROUPE ÉLECTROGÈNE	DESCRIPTION
Surpresseur Pointe aux Chevaux	31	55	Oui	Non	2 pompes de 31 m <sup>3</sup> /h
Surpresseur Dune Blanche	16,3	63,5	Oui	Non	3 pompes de 16,3 m <sup>3</sup> /h
Surpresseur de Pirailan	60	29	Oui	Non	3 pompes de 20 m <sup>3</sup> /h

Le surpresseur de Point aux Chevaux est à l'arrêt, même s'il fait encore partie du patrimoine, il ne représente plus d'intérêt technique (attente du schéma directeur).

Les surpresseurs de Dune blanche et de Pirailan sont en service.

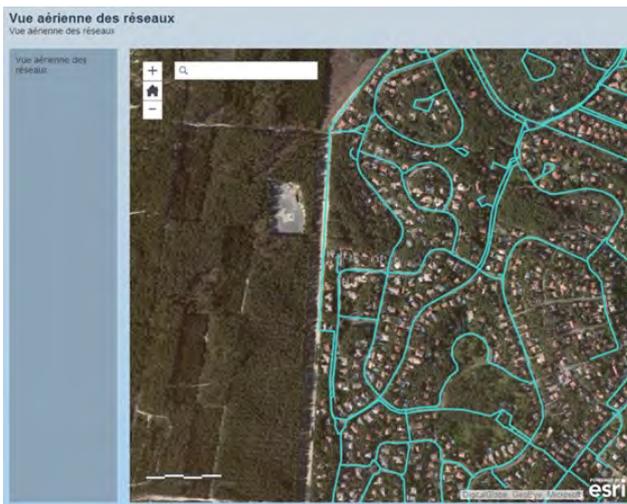
### 3.3 LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

#### > 3.3.1 Le réseau principal de distribution

Les plans du réseau sont numérisés et utilisés sous informatique à l'aide d'un logiciel SIG (Système d'Information Géographique).

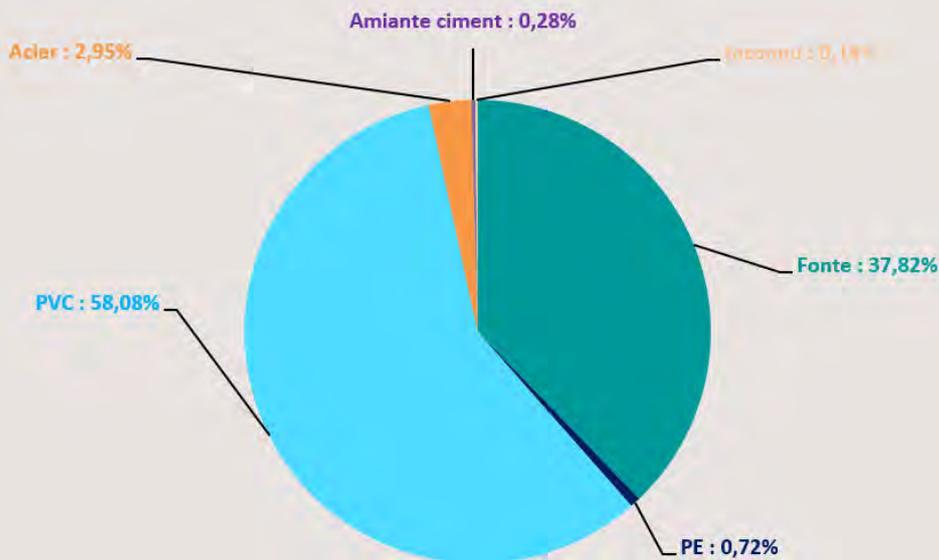
Les cartes de réseau mises à jour régulièrement sont accessibles via le web aux services de la collectivité en permanence.

Le développement d'une application SIG en ligne vous permet un accès direct à vos données patrimoniales.



MATÉRIAUX	2024	%
Fonte	90 335	37.82 %
PE	1 730	0.72 %
PVC	138 742	58.08 %
Acier	7 051	2.95 %
Amiante ciment	663	0.28 %
Inconnu	346	0.14 %
TOTAL (ml)	238 810	100.00 %

Composition du réseau de canalisations de distribution d'eau potable



MATÉRIAUX	DIAMÈTRE	2022	2023	2024
PVC	32	3 247	3 400	3 242
	40	2 913	2 911	2 911
	50	14 754	14 472	14 149
	63	30 127	29 737	29 737
	75	2 278	2 277	2 277
	90	4 053	4 042	4 042
	100	-	-	336
	110	28 237	28 216	27 880
	125	1 964	2 534	2 534
	140	2 237	2 236	2 258
	160	37 492	37 616	37 565
	200	11 713	11 683	11 697
	225	6	6	6
	250	120	0	108
<b>Total PVC</b>		<b>139 140</b>	<b>139 130</b>	<b>138 742</b>
FONTE	60	6 497	7 407	7 407
	80	3 447	3 415	3 415
	100	15 839	15 626	15 626
	125	7 381	6 896	6 896
	150	9 246	9 239	9 239
	175	189	189	189
	200	23 042	23 041	22 914
	250	10 345	10 340	10 350
	300	3 811	3 776	3 776
	350	7 425	7 404	7 404
	400	3 120	3 119	3 119
<b>Total FONTE</b>		<b>90 342</b>	<b>90 451</b>	<b>90 335</b>

MATÉRIAUX	DIAMÈTRE	2022	2023	2024
ACIER	60	2 082	1 414	1 414
	80	2 441	2 440	2 441
	100	2 962	2 962	2 907
	150	261	261	261
	200	28	28	28
<b>Total ACIER</b>		<b>7 774</b>	<b>7 106</b>	<b>7 051</b>
AMIANTE	100	663	663	663
<b>Total AMIANTE</b>		<b>663</b>	<b>663</b>	<b>663</b>
PE	32	195	195	195
	50	1 079	1 014	1 337
	63	84	84	84
	110	3	3	3
	125	30	33	33
	160	21	21	21
	225	57	57	57
<b>Total PE</b>		<b>1 469</b>	<b>1 406</b>	<b>1 730</b>
Non déterminé	ND	327	327	346
<b>Total ND</b>		<b>327</b>	<b>327</b>	<b>346</b>
<b>TOTAL</b>		<b>239 715</b>	<b>239 083</b>	<b>238 867</b>

Le linéaire de canalisation reste stable par rapport aux années précédentes. De nombreuses canalisations en acier ont été renouvelées en 2022 par de la fonte.

Nos équipes mettent à jour quotidiennement le SIG à la suite des observations terrain. Ces corrections de caractéristiques (matériaux, diamètre) expliquent les modifications de répartitions du linéaire de canalisations d'une année sur l'autre.

Une demande de transmission des récolements au format SHAPE a été faite afin de fluidifier et améliorer la saisie.

### > 3.3.2 Sectorisation

La sectorisation consiste à diviser le réseau d'eau potable en plusieurs secteurs homogènes pour lesquels le suivi des débits mis en distribution est effectué par le comptage des débits entrants et sortants. Ces secteurs sont télégérés et permettent une mesure en continu.

Pour rappel, la répartition des fuites évaluée par le biais des indices linéaires de perte sont des indicateurs précis d'évaluation de la « santé » d'un réseau d'eau potable.

La commune de Lège-Cap Ferret compte 26 compteurs afin de sectoriser le territoire conformément au schéma directeur.

#### La liste des compteurs mis en place est la suivante

LIBELLÉ	TYPE DE COMPTAGE	DIAMÈTRE NOMINAL	ALIMENTATION	TYPE DE TÉLÉGESTION
Q1	Compteur électromagnétique	125	Autonome	Perax
Q2	Débitmètre électromagnétique	150	Electrique	Sofrel
Q3	Compteur électromagnétique	150	Autonome	Perax
Q4	Compteur électromagnétique	125	Autonome	Perax
Q5	Compteur électromagnétique	200	Autonome	Sofrel
Q6	Compteur électromagnétique	150	Autonome	Perax
Q7	Débitmètre électromagnétique	125	Electrique	Sofrel
Q8	Compteur électromagnétique	150	Autonome	Perax
Q9	Compteur électromagnétique	150	Autonome	Perax
Q10	Débitmètre électromagnétique	150	Electrique	Sofrel
Q12	Débitmètre électromagnétique	200	Electrique	Sofrel
Q13	Compteur électromagnétique	200	Autonome	Sofrel
Q14	Compteur électromagnétique	200	Autonome	Perax
Q15	Débitmètre électromagnétique	150	Electrique	Sofrel
Q16	Compteur électromagnétique	200	Autonome	Sofrel
Q17	Compteur électromagnétique	200	Electrique	Sofrel
Q18	Compteur électromagnétique	150	Autonome	Perax
Q19	Compteur électromagnétique	150	Autonome	Sofrel
Q20	Compteur électromagnétique	125	Autonome	Sofrel
Q21	Compteur électromagnétique	150	Autonome	Sofrel
Q22	Compteur électromagnétique	150	Autonome	Sofrel
Q23	Compteur électromagnétique	150	Autonome	Sofrel
Q24	Compteur électromagnétique	150	Autonome	Sofrel
Q25	Compteur électromagnétique	125	Autonome	Sofrel
Q26	Compteur électromagnétique	200	Autonome	Sofrel

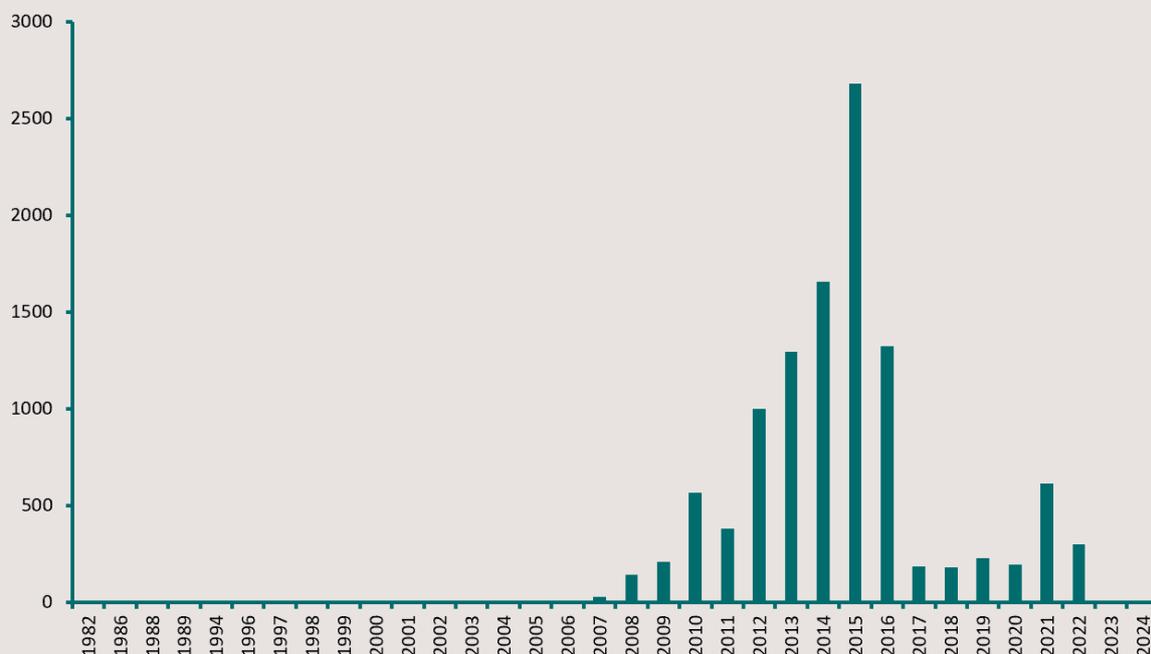
### > 3.3.3 Les branchements en plomb

Aucun branchement plomb n'est recensé sur la commune.

## 3.4 LE PARC COMPTEURS

Nous vous présentons ci-après la pyramide d'âge complète des compteurs de la commune de Lège-Cap Ferret.

Etat des lieux du parc compteurs au 01/01/2025



La majorité des compteurs est récente (moins de 15 ans). Dans le cadre de notre marché, nous renouvelons tous les compteurs éligibles de la commune par des compteurs télérelevés.

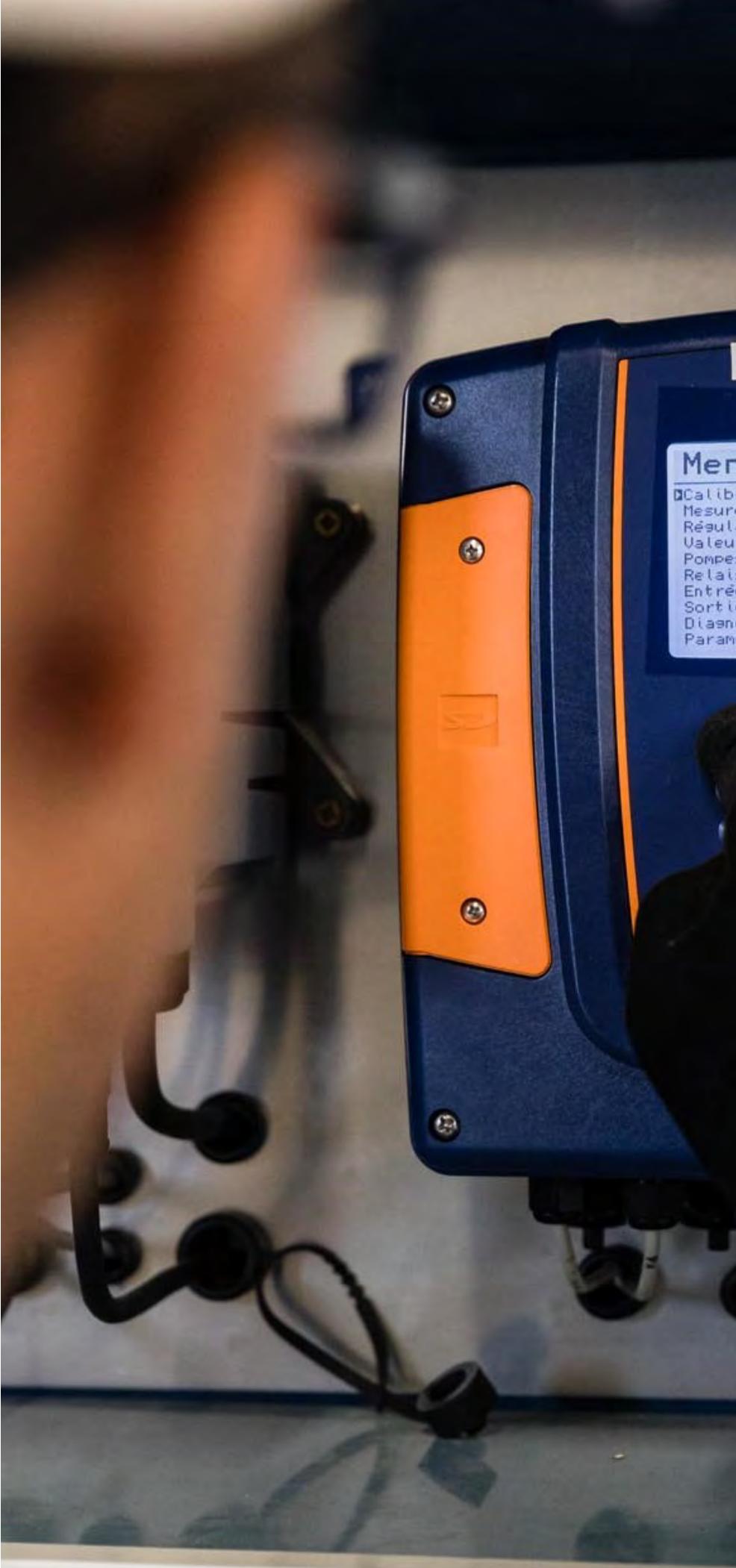
Au niveau des diamètres, le parc compteurs se compose comme suit :

### Répartition des compteurs par diamètre

	15	20	25	30	40	60	65	80	100	TOTAL
<b>Effectif</b>	<b>10 773</b>	<b>120</b>	<b>1</b>	<b>55</b>	<b>48</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>11 018</b>

Le détail de l'effectif compteur par date de pose et diamètre est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Année	15	20	25	30	40	60	65	80	100	Total
< 2007	57	1		3						61
2008	138	1		2	1	1				143
2009	193	8		4	4					209
2010	548	6		3	6	1				564
2011	352	17		6	4				1	380
2012	997	1		3						1 001
2013	1 272	8		5	8			1		1 294
2014	1 592	30		15	8	3	1	1	5	1 655
2015	2 660	18			1	1			1	2 681
2016	1 311	12							1	1 324
2017	176	3		2	1	1			1	184
2018	163	5		7	4	1				180
2019	220	3		1	1					225
2020	191				3					194
2021	600	7		4	4					615
2022	292		1		2				1	296
2023	3									3
2024	8				1					9
<b>Total général</b>	<b>10 773</b>	<b>120</b>	<b>1</b>	<b>55</b>	<b>48</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>11 018</b>



## **BILAN TECHNIQUE DU SERVICE**

1. Volumes / Rendements
2. Qualité de l'eau
3. Energie / Réactifs
4. Interventions d'exploitation
5. Renouvellement contractuel
6. Travaux divers

# 1 - Volumes / Rendements

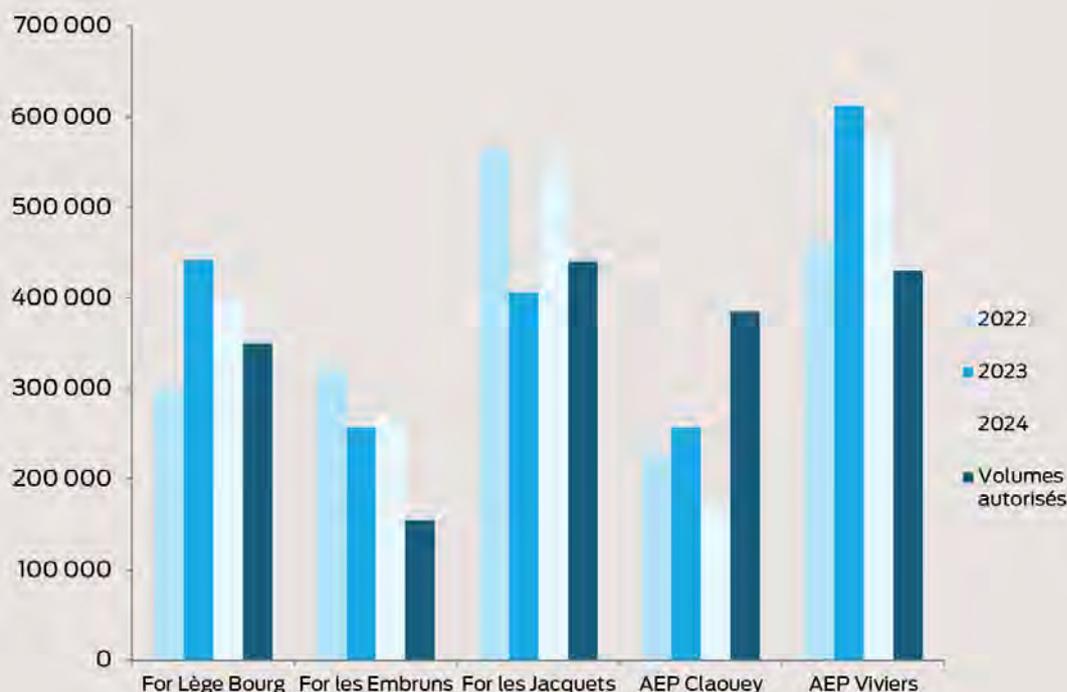
## 1.1 VOLUMES PRELEVÉS VO

Le tableau ci-dessous recense les volumes d'eau en m<sup>3</sup> (relatifs à l'année civile) prélevés et traités sur l'ensemble de la commune de Lège-Cap Ferret pour les trois dernières années .

NOM UNITÉ DE PRODUCTION	2022 TÉLÉGESTION	2023 TÉLÉGESTION	2024 TÉLÉGESTION	VOLUMES AUTORISÉS
FOR Lège Bourg	298 937	441 913	399 051	350 000
FOR Les Embruns	320 278	257 342	265 115	155 000
FOR Les Jacquet	563 564	405 930	545 530	440 000
FOR Claouey	227 856	257 285	172 513	385 000
FOR Viviers	458 828	611 505	573 419	430 000
<b>Total Production</b>	<b>1 869 463</b>	<b>1 973 975</b>	<b>1 955 627</b>	
<b>Volume globalisé</b>				<b>1 600 000</b>

Le détail des volumes prélevés de la COBAN sur l'Oligocène et l'Eocène est joint en **annexe 7**.

Volumes prélevés depuis 2022  
(en m<sup>3</sup>)



## 1.2 VOLUMES PRODUITS V1

Le tableau ci-dessous recense les volumes d'eau en m<sup>3</sup> (relatifs à l'année civile) produits sur l'ensemble de la commune de Lège-Cap Ferret pour les trois dernières années .

NOM UNITÉ DE PRODUCTION	2022	2023	2024
PROD Cassieu	290 794	437 054	393 943
PROD Vallons	565 147	408 296	500 346
PROD Viviers	745 245	851 476	816 909
PROD Claouey	232 102	262 248	175 666
<b>Total Production</b>	<b>1 833 288</b>	<b>1 959 073</b>	<b>1 886 863</b>

## 1.3 VOLUMES EXPORTÉS/IMPORTÉS V2/V3

Une convention a été mise en place en mars 2018 pour importer 200 000 m<sup>3</sup>/an à partir d'Arès.

115 255 m<sup>3</sup> ont été importés en 2024.

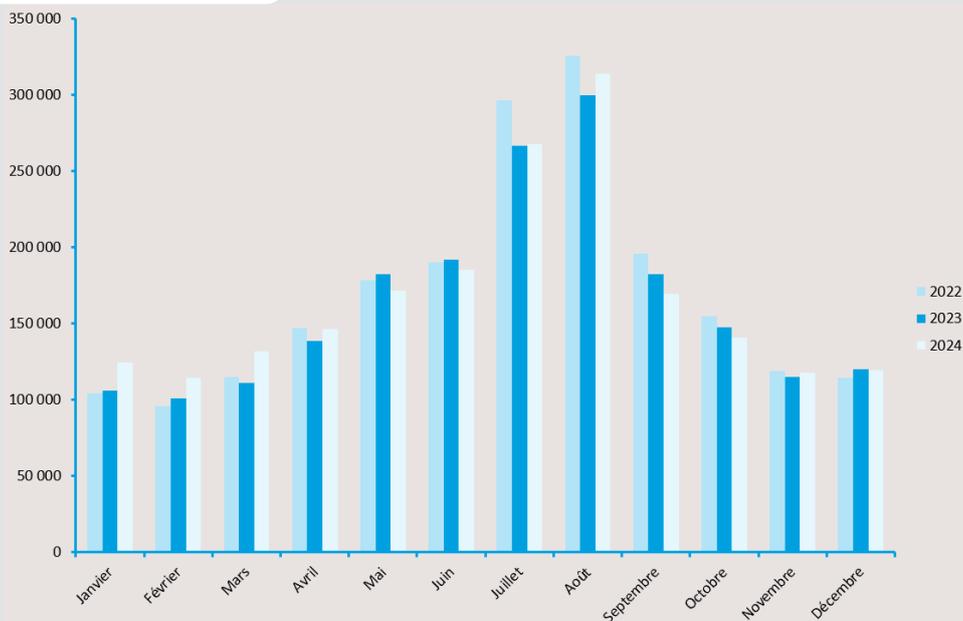
Le comptage a également comptabilisé 329 m<sup>3</sup> d'export vers Arès en 2024.

## 1.4 VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION V4

Le tableau suivant présente les volumes (en m<sup>3</sup>) mis en distribution au cours des 3 dernières années (relatifs à une année civile).

VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION	ANNÉE 2022 (EN M <sup>3</sup> )	ANNÉE 2023 (EN M <sup>3</sup> )	ANNÉE 2024 (EN M <sup>3</sup> )
JANVIER	104241	105 685	124174
FEVRIER	95466	100 513	114373
MARS	114555	110 788	131458
AVRIL	146686	138 615	146360
MAI	178009	182 052	171685
JUIN	189968	191 544	184887
JUILLET	296380	266 465	267433
AOÛT	325182	299 697	313808
SEPTEMBRE	195899	182 134	169476
OCTOBRE	154830	147 358	140914
NOVEMBRE	118807	114 605	117694
DÉCEMBRE	114133	119 984	119527
<b>TOTAL</b>	<b>2 034 156</b>	<b>1 959 439</b>	<b>2 001 789</b>

### Volumes mis en distribution depuis 2022 (en m<sup>3</sup>)

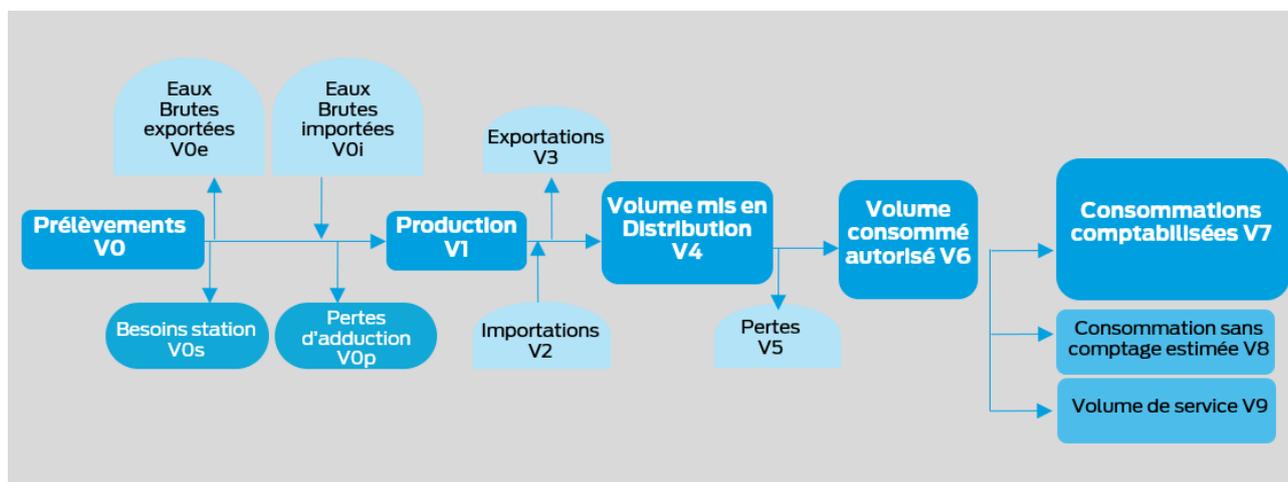


La distribution moyenne journalière s'élève à 5 469 m<sup>3</sup>/jour. Le volume maximal mis en distribution a été relevé le 10 août 2024 avec une valeur de 11 289 m<sup>3</sup>/jour, soit 2,0 fois la consommation moyenne.

La production maximale possible en pointe est de 14200 m<sup>3</sup>/jr. Nous avons atteint 79.5 % de la capacité de production maximale en 2024.

## 1.5 RENDEMENT DE RÉSEAU / ILP

### > 1.5.1 Mode de calcul des indices



Le **rendement de réseau** est un indicateur qui permet de mesurer le ratio entre le volume réellement consommé par les abonnés du service d'eau potable et le volume mis en distribution sur le réseau d'eau potable. Plusieurs types rendements d'eau sont calculés suivant l'usage de l'eau consommée.

$$R = (V6 + V3) / (V1 + V2) * 100$$

L'**indice Linéaire de Pertes** est lié au calcul du rendement de réseau. Il permet d'évaluer les quantités d'eaux réellement perdues et de les ramener à l'échelle du réseau d'eau potable.

$$ILP = (V4 - V6) / \text{Longueur du réseau}$$

L'**indice Linéaire des Volumes Non Comptés** intègre, en plus des fuites, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation. Il est rapporté au linéaire de réseau.

$$ILVNC = (V4 - V7) / \text{Longueur du réseau}$$

L'**indice Linéaire de Consommation** permet d'évaluer la conformité du rendement des réseaux par rapport au décret du 27/01/2012 sur les rendements.

$$ILC = (V6 + V3) / \text{Longueur du réseau} / 365 \text{ jours}$$

Variable	Lège-Cap Ferret	2022	2023 (SANS IMPACT DES TRAVAUX)	2023 (AVEC IMPACT DES TRAVAUX)	2024 (SANS IMPACT DES TRAVAUX)	2024 (AVEC IMPACT DES TRAVAUX)
<b>V0</b>	<b>Volume prélevé</b>	<b>1 880 034</b>	<b>1 971 432</b>	<b>1 971 432</b>	<b>1 955 627</b>	<b>1 955 627</b>
V0e	Eaux brutes exportées	0	0	0	0	0
V0i	Eaux brutes importées	0	0	0	0	0
V0s	Besoins station	46 746	12 359	12 359	68 764	68 764
V0p	Pertes d'adduction	0	0	0	0	0
<b>V1</b>	<b>Volume produit</b>	<b>1 833 288</b>	<b>1 959 073</b>	<b>1 959 073</b>	<b>1 886 863</b>	<b>1 886 863</b>
<b>V2</b>	<b>Importations</b>	<b>201 270</b>	<b>982</b>	<b>982</b>	<b>115 255</b>	<b>115 255</b>
<b>V3</b>	<b>Exportations</b>	<b>402</b>	<b>615</b>	<b>615</b>	<b>329</b>	<b>329</b>
<b>V4</b>	<b>Volumes mis en distribution</b>	<b>2 034 156</b>	<b>1 959 073</b>	<b>1 959 439</b>	<b>2 001 789</b>	<b>2 001 789</b>
<b>V5</b>	<b>Pertes</b>	<b>354 783</b>	<b>419 211</b>	<b>367 546</b>	<b>461 358</b>	<b>368 459</b>
<b>V6</b>	<b>Volumes consommés autorisés</b>	<b>1 679 373</b>	<b>1 540 228</b>	<b>1 593 893</b>	<b>1 540 431</b>	<b>1 633 330</b>
<b>V7</b>	<b>Consommations comptabilisées (365jours)</b>	<b>1 508 372</b>	<b>1 439 629</b>	<b>1 439 629</b>	<b>1 445 258</b>	<b>1 445 258</b>
	<i>Volumes comptabilisés sur la période de relève</i>	1 508 372	1 439 629	1 439 629	1 445 258	1 445 258
<b>V8</b>	<b>Consommations sans comptage estimée</b>	<b>111 501</b>	<b>42 259</b>	<b>95 924</b>	<b>36 833</b>	<b>129 732</b>
	<i>Nbre PI/BI à fin d'année N</i>	461	464	464	464	464
	<i>Total volume PI (10 m3/an/unité)</i>	4 610	4 640	4 640	4 640	4 640
	<i>Fontaines et espaces verts sans compteurs</i>	200	200	200	200	200
	<i>Nombre hydro</i>	5	5	5	5	5
	<i>Total volume Hydro (2 m3/rot/camion)</i>	2 260	2 260	2 260	2 260	2 260
	<i>Autres volumes non comptés</i>	23 000	0	0	0	0
	<i>Volume consommé non compté</i>	81 431	35 159	35 159	29 733	29 733
	<i>Volume non comptabilisé lié à des opérations de travaux</i>	0	0	53 665	0	92 899
<b>V9</b>	<b>Volume de service</b>	<b>59 500</b>	<b>58 340</b>	<b>58 340</b>	<b>57 545</b>	<b>57 545</b>
	<i>Analyse chlore</i>	8	8	8	8	8
	<i>Total volume analyse chlore (700 m3/an)</i>	5 600	5 600	5 600	5 600	5 600
	<i>Total volume pertes pour nettoyage réservoirs</i>	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500
	<i>Eau motrice chlore gazeux</i>	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000
	<i>Purges réseau</i>	25 800	25 200	25 200	25 200	25 200
	<i>Surpresseur</i>	1 260	1 260	1 260	1 260	1 260
	<i>Désinfection conduites</i>	800	800	800	4.71	4.71
	<i>Autres consommations pour raison de service</i>	3 540	2 980	2 980	2 980	2 980
<b>L</b>	<b>Longueur réseau (ml)</b>	<b>239 715</b>	<b>239 083</b>	<b>239 083</b>	<b>238 867</b>	<b>238 867</b>
	<b>IP 104.3 Rendement réseau = <math>(V3 + V6) / (V1 + V2)</math> en %</b>	<b>82.56 %</b>	<b>78.61 %</b>	<b>81.35 %</b>	<b>76.92 %</b>	<b>81.56 %</b>
	<b>Objectif contractuel rendement</b>	<b>83.57 %</b>	<b>85.97 %</b>	<b>85.97 %</b>	<b>86.07 %</b>	<b>86.07 %</b>
	<b>IP 105.3 ILVNC = <math>(V4 - V7) / L / 365</math> (en m3/km/j)</b>	<b>6.01</b>	<b>5.96</b>	<b>5.96</b>	<b>6.38</b>	<b>6.38</b>
	<b>IP 106.3 ILP = <math>(V4 - V6) / L / 365</math> (en m3/km/j)</b>	<b>4.05</b>	<b>4.80</b>	<b>4.19</b>	<b>5.30</b>	<b>4.24</b>
	<b>Objectif contractuel ILP</b>	<b>2.56</b>	<b>2.15</b>	<b>2.15</b>	<b>2.13</b>	<b>2.13</b>
	<b>ILC = <math>(V3 + V6) / L / 365</math> (en m3/km/j)</b>	<b>19.20</b>	<b>17.66</b>	<b>18.27</b>	<b>17.66</b>	<b>18.73</b>

Les travaux démarrés en novembre 2023 et finalisés en avril 2024 sur le réservoir du Ferret nous ont obligés à by-passer cet ouvrage en surpressant le réseau afin de maintenir la continuité de service sur cette période. La conséquence de l'augmentation de la pression dans les réseaux par rapport à la pression ordinaire, est une augmentation mécanique du débit de fuite ("effet seringue"). Afin de pouvoir comparer les performances du réseau de manière juste et cohérente, il convient de prendre en compte le calcul du rendement avec l'impact des travaux soit **un rendement IP140.3 de 81.60%**.

### > Justification des eaux de services

Les volumes de service se justifient principalement par les purges réseau.

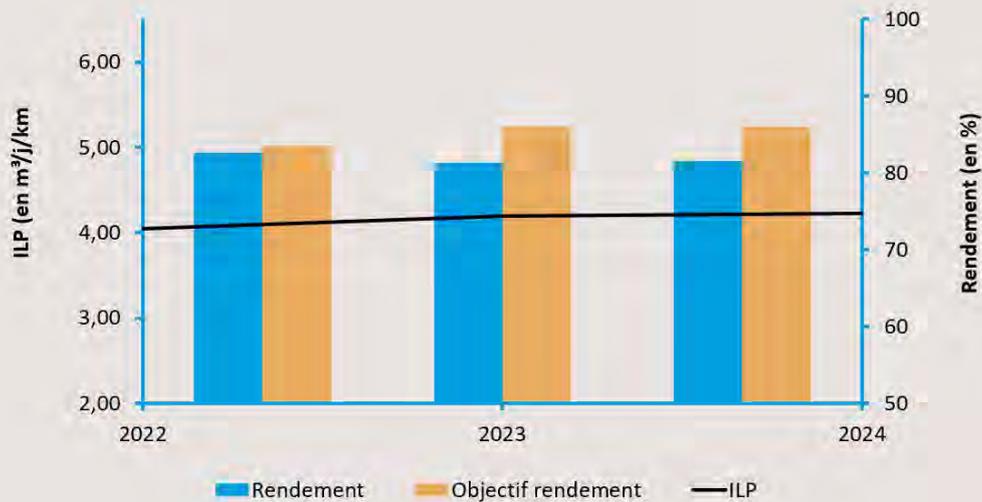
Ces purges réseau correspondent aux :

- > Campagnes de purges nocturnes massives en avant saison (2 semaines)
- > Purges fréquentes avec poteaux ouverts entièrement pour répondre à la problématique d'eaux rouges
- > Purges après remise en eau suite à des réparations de fuites.

### > 1.5.2 Evolution des indices

Le graphique suivant permet de mieux visualiser l'évolution dans le temps de l'indice linéaire de pertes et du rendement du réseau pour la commune de Lège-Cap Ferret.

Evolution de l'ILP et du rendement de réseau depuis 2022



L'Agence de l'Eau Adour Garonne a défini un référentiel dans le cadre du SAGE Nappes Profondes. Ce référentiel permet de qualifier les réseaux en fonction de leur ILP mais également de la densité d'abonnés raccordés.

La grille de qualification est la suivante :

#### Classification des réseaux (densité)

RURAL	INTERMÉDIAIRE	URBAIN
D < 25	25 < D < 50	D > 50

\* D étant la densité d'abonnés par km de réseau (nbre abonnés/km)

#### Evaluation de la qualité des réseaux

	RÉSEAU RURAL	RÉSEAU INTERMÉDIAIRE	RÉSEAU URBAIN
Bon	ILP < 1,5	ILP > 3	ILP < 7
Acceptable	1,5 < ILP < 2,5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
Médiocre	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 15

L'ILP du réseau de Lège-Cap-Ferret, de type intermédiaire est de 4.24 m³/j/km.

Le référentiel de l'Agence de l'Eau Adour Garonne présenté précédemment a permis de montrer que le rendement réglementaire présente le défaut reconnu d'être sensible aux variations des volumes annuels consommés et par conséquent d'être sensible aux aléas climatiques et aux fluctuations des volumes exportés par le service contrairement aux indicateurs tels que l'ILP ou l'ILVNC.

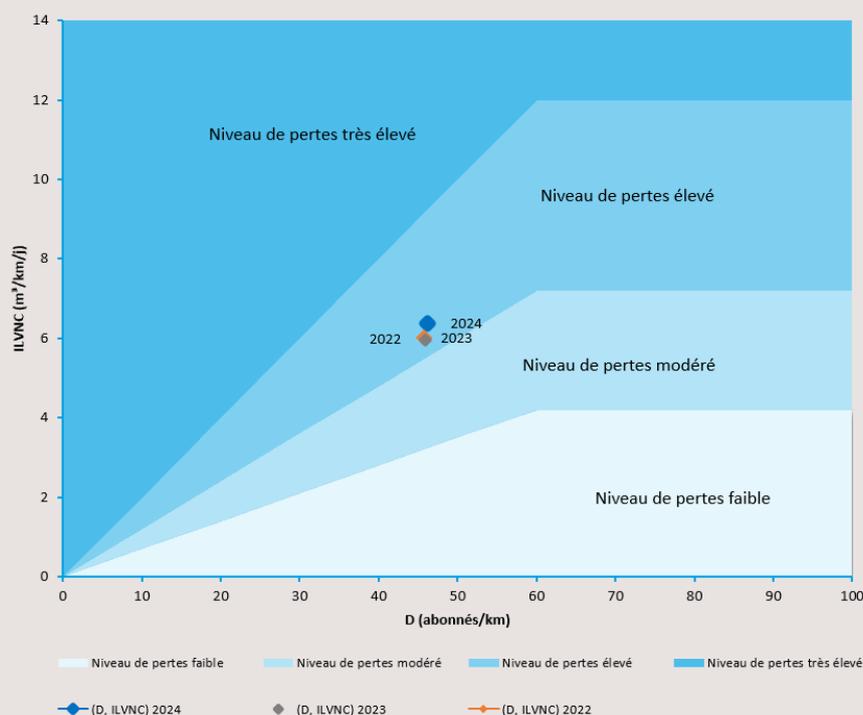
Toutefois les valeurs prises pour ces deux indicateurs ILP ou ILVNC sont fortement affectées par la densité urbaine de la zone évaluée.

Jusqu'alors les référentiels proposés faisaient appel à des valeurs par classes d'urbanisation (rural, intermédiaire, urbain) délimitées selon le cas par des seuils de la densité d'abonnés. C'est le cas du référentiel défini par l'Agence

de l'Eau Adour Garonne dans le cadre du SAGE Nappes Profondes.

Les travaux menés par l'INRAE et le SMEGREG s'appuyant sur les données de la base SISPEA ont permis de confirmer le lien entre ILVNC et D qui avait été mis en évidence par le cadre de l'étude de RENAUD (2009). Un **nouveau référentiel actualisé** d'appréciation du niveau des pertes d'un service peut ainsi être proposé. Ce référentiel se distingue des autres car il propose des valeurs de référence **directement proportionnelles** à la densité d'abonnés ce qui présente l'avantage d'**éviter tout effet de seuil**. Ce nouveau référentiel est applicable pour toutes les valeurs de D (sauf services atypiques).

## Evaluation de la qualité des réseaux



L'ILVNC du réseau d'adduction d'eau potable de Lège Cap Ferret est de 6.38 et la densité d'abonnés du réseau est de 46 abonnés/km. Le niveau de perte de ce réseau reste élevé.

## 2 - Qualité de l'eau

### 2.1 LES RÉSULTATS D'ANALYSES RÉGLEMENTAIRES

#### > 2.1.1 Les limites et références de qualité

L'ARS a réalisé **118** analyses biologiques et **122** physico-chimiques pour l'année 2024 sur l'ensemble du réseau. De ces analyses, nous pouvons observer principalement:

> Une qualité micro-biologique excellente tout au long de l'année 2024 sans dépassement de la norme pour les paramètres mesurés par rapport aux limites de qualité et 5 dépassements observés par rapport aux références.

> D'un point de vue physico-chimique, aucun dépassement n'est à déplorer par rapport aux limites de qualité. Cependant, nous avons observé 20 dépassements par rapport aux références de qualité.

**100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont fait état d'une eau conforme aux limites de qualité.**

#### Les analyses sur la ressource

##### Conformité par rapport aux limites de qualité

	NB TOTAL DE RÉSULTATS D'ANALYSES	NB DE RÉSULTATS D'ANALYSES CONFORMES AUX LIMITES DE QUALITÉ
Microbiologique	8	8
Physico-chimique	8	8

##### Dépassements par rapport aux limites de qualité

Sans objet

##### Conformité par rapport aux références de qualité

	NB TOTAL DE RÉSULTATS D'ANALYSES	NB DE RÉSULTATS D'ANALYSES CONFORMES AUX RÉFÉRENCES DE QUALITÉ
Microbiologique	8	8
Physico-chimique	8	8

##### Dépassements par rapport aux références de qualité

Sans objet

#### Observations

Sans objet

## Les analyses de l'eau produite

### Conformité par rapport aux limites de qualité

	NB TOTAL DE RÉSULTATS D'ANALYSES	NB DE RÉSULTATS D'ANALYSES CONFORMES AUX LIMITES DE QUALITÉ
Microbiologique	31	31
Physico-chimique	31	31

### Dépassements par rapport aux limites de qualité

Sans objet

### Conformité par rapport aux références de qualité

	NB TOTAL DE RÉSULTATS D'ANALYSES	NB DE RÉSULTATS D'ANALYSES CONFORMES AUX RÉFÉRENCES DE QUALITÉ
Microbiologique	31	30
Physico-chimique	31	21

### Dépassements par rapport aux références de qualité

DATE PREL	NOM POINT SURV	COMMENTAIRES
22/02/2024	DEPART DISTRIBUTION CLAOUEY	NE SATISFAISANT PAS À LA RÉFÉRENCE DE QUALITÉ CONCERNANT LE PARAMÈTRE <b>BACTÉRIES COLIFORMES</b>
30/05/2024	DEPART DISTRIBUTION CLAOUEY	NE SATISFAISANT PAS AUX RÉFÉRENCES DE QUALITÉ CONCERNANT LES PARAMÈTRES TEMPÉRATURE DE L'EAU ET <b>ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE (EAU LÉGÈREMENT AGRESSIVE)</b>
30/05/2024	DEPART DISTRIBUTION VI-VIERS EMBRUNS	NE SATISFAISANT PAS AUX RÉFÉRENCES DE QUALITÉ CONCERNANT LES PARAMÈTRES TEMPÉRATURE DE L'EAU ET <b>ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE (EAU LÉGÈREMENT AGRESSIVE)</b>
30/05/2024	LES JACQUETS	NE SATISFAISANT PAS À LA RÉFÉRENCE DE QUALITÉ CONCERNANT LE PARAMÈTRE <b>ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE (EAU LÉGÈREMENT AGRESSIVE)</b>
12/06/2024	DEPART DISTRIBUTION VI-VIERS EMBRUNS	NE SATISFAISANT PAS À LA RÉFÉRENCE DE QUALITÉ CONCERNANT LE PARAMÈTRE <b>TEMPÉRATURE DE L'EAU</b>
17/07/2024	DEPART DISTRIBUTION VI-VIERS EMBRUNS	NE SATISFAISANT PAS À LA RÉFÉRENCE DE QUALITÉ CONCERNANT LE PARAMÈTRE <b>TEMPÉRATURE DE L'EAU</b>
08/08/2024	DEPART DISTRIBUTION VI-VIERS EMBRUNS	NE SATISFAISANT PAS À LA RÉFÉRENCE DE QUALITÉ CONCERNANT LE PARAMÈTRE <b>TEMPÉRATURE DE L'EAU</b>
08/08/2024	DEPART DISTRIBUTION CAS-SIEU	NE SATISFAISANT PAS À LA RÉFÉRENCE DE QUALITÉ CONCERNANT LE PARAMÈTRE <b>ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE (EAU LÉGÈREMENT AGRESSIVE)</b>
03/09/2024	DEPART DISTRIBUTION VI-VIERS EMBRUNS	NE SATISFAISANT PAS À LA RÉFÉRENCE DE QUALITÉ CONCERNANT LE PARAMÈTRE <b>TEMPÉRATURE DE L'EAU</b>
10/10/2024	DEPART DISTRIBUTION VI-VIERS EMBRUNS	NE SATISFAISANT PAS À LA RÉFÉRENCE DE QUALITÉ CONCERNANT LE PARAMÈTRE <b>TEMPÉRATURE DE L'EAU</b>
07/11/2024	LES JACQUETS	NE SATISFAISANT PAS À LA RÉFÉRENCE DE QUALITÉ CONCERNANT LE PARAMÈTRE <b>ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE (EAU AGRESSIVE)</b>

### Observations

Sans objet

## Les analyses de l'eau distribuée

### Conformité par rapport aux limites de qualité

	NB TOTAL DE RÉSULTATS D'ANALYSES	NB DE RÉSULTATS D'ANALYSES CONFORMES AUX LIMITES DE QUALITÉ
Microbiologique	79	79
Physico-chimique	83	83

### Dépassements par rapport aux limites de qualité

Sans objet

### Conformité par rapport aux références de qualité

	NB TOTAL DE RÉSULTATS D'ANALYSES	NB DE RÉSULTATS D'ANALYSES CONFORMES AUX RÉFÉRENCES DE QUALITÉ
Microbiologique	79	77
Physico-chimique	83	79

### Dépassements par rapport aux références de qualité

DATE PREL	NOM POINT SURV	COMMENTAIRES
25/06/2024	CLAOUEY	NE SATISFAISANT PAS À LA RÉFÉRENCE DE QUALITÉ CONCERNANT LE PARAMÈTRE <b>BACTÉRIES COLIFORMES</b>
19/07/2024	GRAND PIQUEY	NE SATISFAISANT PAS À LA RÉFÉRENCE DE QUALITÉ CONCERNANT LE PARAMÈTRE <b>BACTÉRIES COLIFORMES ET GERMES REVIVIFIABLES À 22°C</b>
30/07/2024	GRAND PIQUEY	NE SATISFAISANT PAS À LA RÉFÉRENCE DE QUALITÉ CONCERNANT LE PARAMÈTRE <b>TEMPÉRATURE DE L'EAU</b>
12/08/2024	GRAND PIQUEY	NE SATISFAISANT PAS À LA RÉFÉRENCE DE QUALITÉ CONCERNANT LE PARAMÈTRE <b>TEMPÉRATURE DE L'EAU</b>
12/08/2024	CANON	NE SATISFAISANT PAS À LA RÉFÉRENCE DE QUALITÉ CONCERNANT LE PARAMÈTRE <b>TEMPÉRATURE DE L'EAU</b>
05/12/2024	GRAND PIQUEY	NE SATISFAISANT PAS À LA RÉFÉRENCE DE QUALITÉ CONCERNANT LE PARAMÈTRE <b>BACTÉRIES COLIFORMES ET GERMES REVIVIFIABLES À 22°C</b>

### Observations

Sans objet

## 2.2 SYNTHÈSE QUALITATIVE DE L'EAU

La conformité des **eaux mises en distribution** sur le réseau de la commune de Lège-Cap Ferret est évaluée ci-dessous :

### Analyses réglementaires

NATURE DE L'ANALYSE	NOMBRE D'ANALYSES EFFECTUÉES	NOMBRE D'ANALYSES CONFORMES	POURCENTAGE DE CONFORMITÉ
Bactériologique	79	79	100 %
Physico-chimique	83	83	100 %
Total échantillons	162	162	100 %

## 2.3 DÉTAIL DES NON-CONFORMITÉS

Nous n'avons enregistré aucune non-conformité par rapport aux limites des eaux mis en distribution en 2024.

## 2.4 LES ANALYSES D'AUTOCONTRÔLES

Des mesures d'autocontrôle des paramètres principaux sont réalisées par les agents de la société AGUR dans les usines de production mais aussi sur le réseau de distribution.

En 2024, nous avons réalisé 450 analyses de chlore résiduel sur les installations et sur le réseau, réparties de la façon suivante :

- > Cassieu : 100 analyses
- > Claouey : 100 analyses
- > Viviers : 120 analyses
- > Vallons du ferret : 100 analyses
- > Embruns : 30 analyses

En complément de ces analyses terrain, nous disposons d'analyseurs de chlore télégérés sur les stations des Viviers, de Claouey, des Vallons du Ferret, des Embruns et de Cassieu. Ces analyseurs permettent un suivi permanent de l'évolution du taux de chlore libre de l'eau distribuée.

Une analyse mensuelle du résiduel de chlore est de plus effectuée sur 10 points du réseau où les temps de séjour sont les plus élevés.

Ce sont donc 120 analyses sur le réseau qui ont été effectuées en 2024.

Au total, nous avons donc réalisé 570 analyses de contrôle de la qualité de l'eau.

## 2.5 LES ANALYSES CVM (CHLORURE DE VINYLE MONOMÈRE)

Les contrôles CVM ont été effectués cette année à 4 reprises (2 en période estivale et 2 en période hivernale).

	CAMPAGNE N°1 2024	CAMPAGNE N°2 2024	CAMPAGNE N°3 2024	CAMPAGNE N°4 2024
Lège Cap Ferret P5	<0.1	0.195	<0.1	<0.1
Lège Cap Ferret P7	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Lège Cap Ferret P8	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Lège Cap Ferret P9	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Lège Cap Ferret P10	0.148	<0.1	<0.1	<0.1
Lège Cap Ferret P11	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1

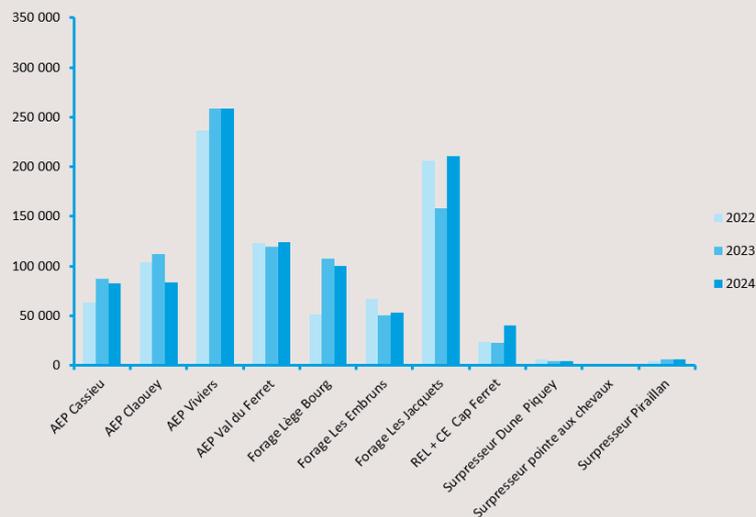
## 3 - Energie / Réactifs

### 3.1 ENERGIE

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent la répartition des consommations énergétiques facturées.

ENERGIE ACTIVE RELEVÉE (kWh)	2022	2023	2024
AEP Cassieu	63 613	87 737	83 036
AEP Claouey	103 573	111 975	83 970
AEP Viviers	236 995	258 848	258 927
Surpresseur Vallons du Ferret	123 296	119 721	123 866
Forage Lège Bourg	51 764	107 514	100 150
Forage Les Embruns	67 363	50 621	53 679
Forage Les Jacquets	206 157	157 989	210 974
RE + CE Cap Ferret	23 842	23 193	40 084
Surpresseur Dune Piquey	6 058	4 714	4 658
Surpresseur pointe aux chevaux	443	637	799
Surpresseur Pirailan	3 925	6 308	6 121
<b>TOTAL</b>	<b>887 029</b>	<b>929 257</b>	<b>966 264</b>

#### Répartition de la consommation énergie active



En 2022, le forage de Lège Bourg a été remplacé.

Les travaux de réhabilitation du réservoir du Ferret en 2023-2024 expliquent l'utilisation plus importante des Viviers.

### 3.2 RÉACTIFS

RÉACTIFS	2022	2023	2024
Chlore gazeux (Kg)	1 650	1 902	1 600

## 4 - Interventions d'exploitation

### 4.1 INTERVENTIONS SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

#### > Les fuites

Le tableau suivant reprend l'historique des fuites branchement et réseau pour les 2 dernières années:

	Acier		Fonte		PE		PVC		TOTAL	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
<b>Branchements</b>	/	/	/	/	63	63	5	12	<b>68</b>	<b>75</b>
% Fuites branchements	/	/	/	/	93%	84%	7%	16%		
<b>Réseau</b>	1	1	5	3	16	12	2	4	<b>24</b>	<b>20</b>
% Fuites réseau	4%	5%	21%	15%	67%	60%	8%	20%		
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>79</b>	<b>75</b>	<b>7</b>	<b>16</b>	<b>92</b>	<b>95</b>

#### Voir cartographie des interventions

Le nombre de fuites réseau est en augmentation.

On constate que les fuites branchements sont très nombreuses et ne concernent quasiment que les canalisations en PEHD. Ces fuites sont causées par le traitement au bioxyde de chlore qui détériore

particulièrement le polyéthylène noir posé dans les années 1980.

Les fuites réseau sont également importantes.

Le tableau suivant permet une analyse géographique de la répartition de ces fuites.

NOM DE LA ZONE	NOMBRE DE FUITES RÉSEAU		NOMBRE DE FUITES BRANCHEMENTS		LINÉAIRE RÉSEAU	RATIO NOMBRE DE FUITES/KM DE RÉSEAU	
	2023	2024	2023	2024		2023	2024
Lège Bourg surpressé (A)	0	2	12	6	22.3	0.5	0.3
Lège Bourg (B)	5	0	12	10	45.9	0.4	0.2
Claouey (C)	1	2	4	9	21.4	0.2	0.4
Viviers (D)	2	1	6	13	38.4	0.2	0.3
Vallons /Canon (E)	9	8	26	24	57.6	0.6	0.4
Cap Ferret (F)	7	7	8	14	47.4	0.3	0.3

L'essentiel des fuites se concentre à proximité des zones surpressées.

Beaucoup de ces fuites ne ressortent pas et sont identifiées par la recherche de fuite.

### > Les Eaux Rouges

	LÈGE		CLAOUEY		JACQUETS-PIQUEY		VALLONS		CAP FERRET	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
<b>Eaux Rouges</b>	3	10	0	0	5	7	14	18	15	11

#### Voir Cartographie des interventions

Ce tableau indique que les réclamations liées aux eaux rouges sont stables. Elles se localisent au niveau des Jacquets, des Vallons du Ferret, et du Cap Ferret.

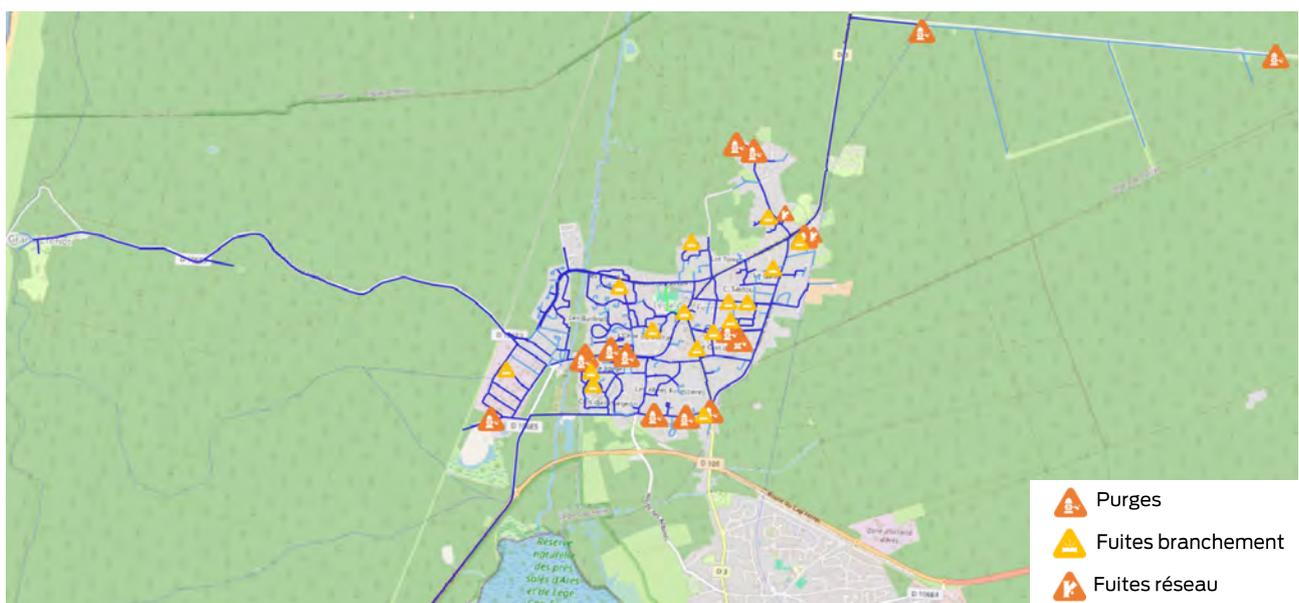
Elles sont souvent liées à des tronçons pour lesquels les conduites sont de type acier ou fonte. La corrosivité de l'eau et les changements de régime hydraulique décrochent les dépôts dans ces conduites et sont à l'origine de ces phénomènes d'eaux rouges (tests poteaux incendie, augmentation de la consommation...).

Le plan de renouvellement des conduites proposé tient compte des fuites réseaux mais aussi des eaux rouges.

Des campagnes régulières de purges préventives sont organisées par Agur pour limiter ces phénomènes.

Cependant, les campagnes de recherches de fuites et les changements de fonctionnement en période estivale engendrent des réclamations récurrentes dans certaines

## CARTOGRAPHIE DES INTERVENTIONS







361763



## 4.2 NETTOYAGE RÉSERVOIRS

La société AGUR a réalisé les opérations de lavage de réservoirs aux dates suivantes:

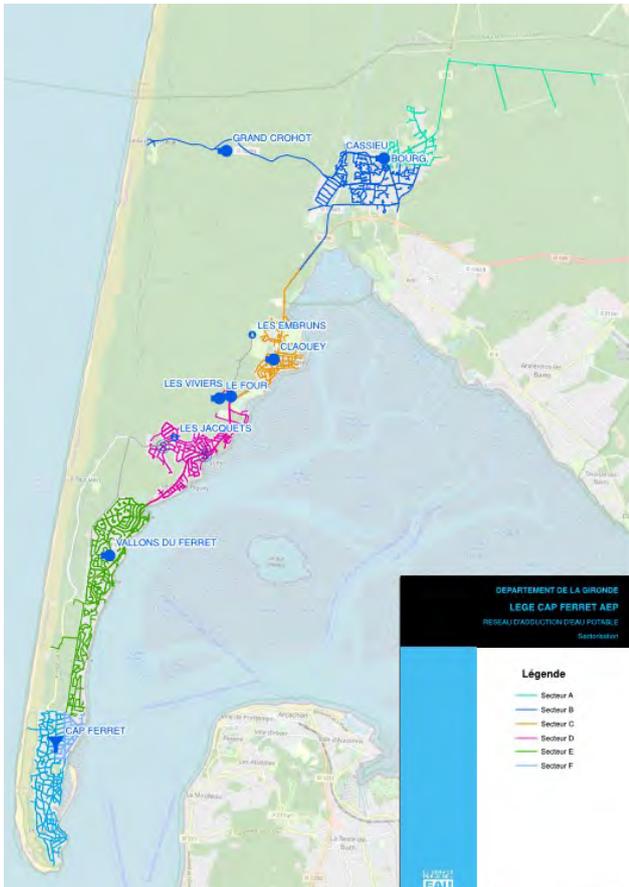
CODE	NATURE	CAPACITÉ (M <sup>3</sup> )	NETTOYAGE ANNUEL
Cassieu	Au sol	200	/
Crohot	Au sol	2 000	/
Claouey	Au sol	100	<b>15/01/2024</b>
Viviers	Au sol	200	/
Le Four	Au sol	750	/
Vallons	Au sol	3 000	<b>12/07/2024</b>
Cap Ferret	Sur tour	500	<b>28/03/2024</b>
Cap Ferret	Au sol	2 000	<b>22/06/2024</b>

## 4.3 ENTRETIEN DIVERS

Sans objet.

## 4.4 RECHERCHE DE FUITES

### La Sectorisation du réseau



Aujourd'hui le réseau de Lège-Cap Ferret est sectorisé en 11 sous secteurs homogènes.

Depuis la mise en place de la sectorisation de niveau 2 en 2018, nous avons gagné en réactivité et en maîtrise des débits de fuite.

Les données mensuelles sont renseignées automatiquement sur le superviseur de la COBAN et envoyé à la CATEP (CD 33).

**Il est prévu de changer le mode de fonctionnement en 2025 et qu'Agur porte l'envoi des données à la CATEP après un partage et une validation des résultats avec la COBAN.**

Des comités de pilotages sont mis en place mensuellement afin d'analyser la période passée et définir le plan d'action de la période à venir.

Aussi, nous avons concentré plus d'énergie sur la recherche de fuites en formant un binôme de chercheurs afin de partager le territoire et multiplier nos actions.

**En 2024**, les travaux du réservoir du Ferret sur le début d'année ont fortement impactés les résultats et les moyens d'actions.

Comme notifié dans les faits marquants, au-delà de la modification du fonctionnement hydraulique et de l'augmentation de la pression dans les réseaux les recherches nocturnes efficaces en régime gravitaire n'ont pu être effectuées.

Les « coupures secto » qui consistent à ne pas faire fonctionner les pompes de reprise sur une période donnée ont également été inhibées rendant difficile l'interprétation des débits de fuite.

Devant ces contraintes, nous avons dû nous adapter et accélérer les investigations sur les secteurs D,E,F avant la saison afin de nous rapprocher de nos débits de fuites standards.

Nous avons également surdimensionné l'activité de recherche de fuites après saison.

Les actions engagées nous permettent d'afficher une performance réseau stabilisée sur ces deux dernières années.

## 4.5 LA TÉLÉRELÈVE

### > 4.5.1 L'infrastructure

L'infrastructure est totalement déployée.

Des opérations préventives et de maintenance sont réalisées pour optimiser le fonctionnement de ce réseau.



### > 4.5.2 Avancement et performance

Au 31 décembre 2024, nous comptons 11 199 émetteurs associés.



77 compteurs ne sont pas équipés en raison d'un refus ou d'une impossibilité d'accès chez l'abonné.

Taux de couverture : 100 %

Taux de Collecte des index à 7 jours : 83 %

Taux de Collecte des index à 30 jours : 89 %

Dans le cadre des travaux réalisés sur le réservoir du Ferret, l'antenne de télérelève a été retirée.

Malgré la redondance des autres antennes, on note néanmoins une baisse des taux de remontées durant la période de travaux.

De plus, les modules radio qui équipent les compteurs arrivent en fin de vie, les opérations de maintenances se multiplient et la performance n'est plus optimale.

**En effet, de part l'âge du parc compteurs, la tendance des maintenance est légèrement en hausse.**

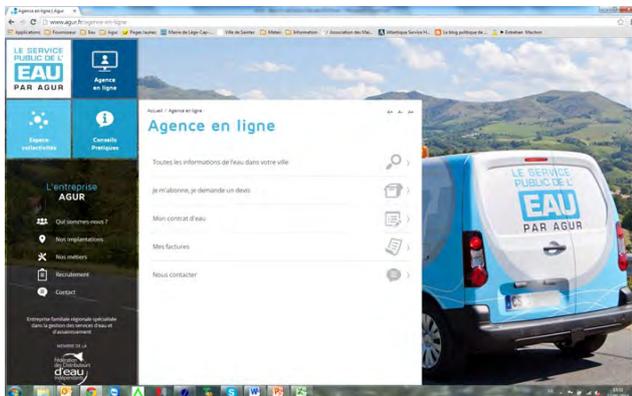
**Les périodes de vacances scolaires sont ciblées pour réaliser ces interventions et maximiser nos chances d'accès aux compteurs.**

### > 4.5.3 Les services associés

Pour les compteurs communaux, un mail est adressé de façon hebdomadaire avec la liste des compteurs en alerte fuite. Les services techniques ont accès aux données des compteurs via notre agence en ligne à l'adresse [www.agur.fr](http://www.agur.fr)

## Le site internet

Le site internet a été mis en ligne fin décembre 2013.



Il permet aux abonnés de Lège-Cap Ferret de réaliser toutes les actions en relation avec leur contrat d'eau : transmettre leur index, nous contacter, régler leur facture, demander un devis, effectuer un changement d'adresse, etc...

Pour les abonnés disposant du système de télérelève, il permet d'accéder à leur consommation journalière, hebdomadaire et mensuelle en temps réel.

## L'application smartphone

L'application smartphone spécifique à la commune de Lège-Cap Ferret, compatible pour iPhone et Android est opérationnelle depuis le premier trimestre 2014.

Elle permet d'avoir accès aux mêmes services que le site internet.



## 5 - Renouvellement contractuel

En 2024, dans le cadre des opérations liées au renouvellement des équipements sur le service, nous avons procédé aux travaux suivants:

LIEU DE L'INTERVENTION	NATURE DE L'OPÉRATION DE RENOUVELLEMENT	TYPE DE RENOUVELLEMENT
STATION VALLONS DU FERET	Débitmètre entrée	Programmé
	Débitmètre refoulement	Programmé
	Chloromètres	Programmé
STATION DE CASSIEU	Débitmètre refoulement	Programmé
	Pompe de reprise n°3	Non programmé
STATION DE CLAOUEY	Vannes et Clapets	Programmé + non programmé
FORAGE DE LEGE BOURG	Variateur	Non programmé
	Pompe de Forage	Non programmé
DIVERS	Capteurs anti intrusions	Non programmé

Nous avons également procédé à 35 renouvellements de branchements sur le réseau de distribution :

LIEU DE L'INTERVENTION	NATURE
La vigne	2 Allée des grisets
	4 Allée des grisets
	6 Allée des grisets
	8 Allée des grisets
	12 Allée des grisets
	13 Allée des grisets
	21 Allée des grisets
	23 Allée des grisets
	25 Allée des grisets
	27 Allée des grisets
	28 Allée des grisets
	33 Allée des grisets
	LOT 33 Allée des grisets
	35 Allée des grisets
	36 Allée des grisets
	37 Allée des grisets
	Chemin privé Allée des grisets
	Chemin privé Allée des grisets
	14 Allée des loubines
	15 Allée des loubines
	22 Allée des loubines
	23 Allée des loubines
	29 Allée des loubines
	32 Allée des loubines
	4 Allée des coustuts
	6 Allée des coustuts
7 Allée des coustuts	
16 Allée des coustuts	
17 Allée des coustuts	
9 Allée des coustuts	
Claouey	6 Avenue du grand grenier
	9 Avenue du grand grenier
Lege Bourg	Déchetterie
Cap Ferret	6 Rue des Bergeronnettes
	9 Rue des Albatros

## 6 - Travaux divers

En complément des travaux de maintenance et de renouvellement, les travaux suivants ont été réalisés sur le réseau de distribution.

### 6.1 PAR LE DÉLÉGATAIRE

- > Réalisation de 28 branchements neufs
- > Pose et mise en service de 9 compteurs neufs

### 6.2 À LA CHARGE DE LA COLLECTIVITÉ

La collectivité a procédé aux travaux suivants sur sites de production et de stockage

- > Finalisation des travaux de réhabilitation du réservoir sur tour du Cap Ferret

#### Evolution du taux moyen de renouvellement de réseau (IP P107.2)

	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne sur 5 ans
Linéaire renouvelé (en km)	1.54	1.03	1.81	1.72	0.300	
Linéaire total (en km)	239	239	240	239	238.8	
Pourcentage de renouvellement (en%)	0.64%	0.43 %	0.76 %	0.72%	0.13%	0.54 %

Les réseaux renouvelés en 2024 sont les suivants :

COMMUNES	LOCALISATION	LINÉAIRE (m)	NOMBRE DE BRANCHEMENT
LEGE-CAP-FERRET	Avenue de l'Océan phase 2 (Pirailan) + Avenue des Goélettes	-	25
	Allée des Hérons	300	15
	<b>TOTAL</b>	<b>300</b>	<b>40</b>



## GESTION CLIENTÈLE

1. Les branchements
2. Les abonnements
3. Les volumes facturés
4. Paiement des factures
5. Réclamations clients

# 1 - Les branchements

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des branchements de Lège-Cap Ferret.

NOMBRE DE BRANCHEMENTS	2022	2023	2024	EVOLUTION
Nombre total de compteurs (en service ou non)	11 286	11 344	11 396	+0.5%
Nombre total de compteurs en service	10 953	10 997	11 018	+0.2%
Nombre total de branchements neufs	42	33	28	-15%

# 2 - Les abonnements

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des abonnés sur Lège-Cap Ferret.

DONNÉES SUR LES ABONNÉS	2022	2023	2024
Nombre total d'utilisateurs	10 953	10 997	11 018
Nombre d'utilisateurs domestiques	10 822	10 856	10 894
Nombre d'utilisateurs communaux	114	124	124
Nombre d'utilisateurs industriels	3	3	3
Nombre de compteurs généraux (logements collectifs)	14	14	26

# 3 - Les volumes facturés

Le délégataire est tenu de percevoir les droits et redevances institués par la loi pour le compte de l'état et d'organismes publics.

Les volumes consommés sont relevés par le service de l'eau au mois d'août et septembre.

> Début Mars : facturation de l'abonnement correspondant au premier semestre de consommation de l'année en cours, ainsi que :

En l'absence de télérelève, une consommation estimée calculée sur la base de 50% du volume facturé lors de la période comprise entre le 1<sup>er</sup> octobre de l'année n-2 et le 31 septembre de l'année n-1

Dans le cas d'une télérelève, les volumes réellement consommés sur la période comprise entre le 1<sup>er</sup> Octobre n-1 et le dernier jour du mois de Février n

> Début Octobre : facturation de l'abonnement correspondant au deuxième semestre de l'année n en cours, ainsi que les consommations réelles de l'année n écoulée, déduction faite des consommations facturées en Mars de l'année en cours.

Il est facturé :

Volumes en m <sup>3</sup>	2022	2023	2024
Volume total facturé auprès des usagers d'eau potable	1 482 477	1 389 713	1 513 369
Volume facturé auprès des usagers domestiques	NC	1 354 286	1 479 153
Volume facturé auprès des usagers communaux	NC	35 427	34 216
Volume consommé non facturé (dégrèvement, eau de service, cas particulier)	25 895	49 916	50 117

Le détail des gros consommateurs est joint en **annexe 4**.

## 4 - Paiement des factures

### 1.1 ÉVOLUTION DES PAIEMENTS

Nous analysons continuellement les paiements des abonnés de façon à réduire le taux d'impayés. Une proposition de mensualisation des factures est faite aux abonnés qui le souhaitent de façon à échelonner leurs paiements.

Des échéanciers de paiement taillés à la mesure des ressources des abonnés en difficulté financière sont également accordés.

	2022	2023	2024
Nombre d'abonnés bénéficiant d'un paiement fractionné (mensuel)	3 057	3 194	3 381
Nombre d'échéanciers de paiement accordés	209	786	95
Nombre de premières relances (niveau 1) envoyées par courrier pour non paiement des factures	1 391	2 091	1 173
Nombre de relances avec mise en demeure (niveau 2) envoyées par courrier pour non paiement des factures	444	1 003	998

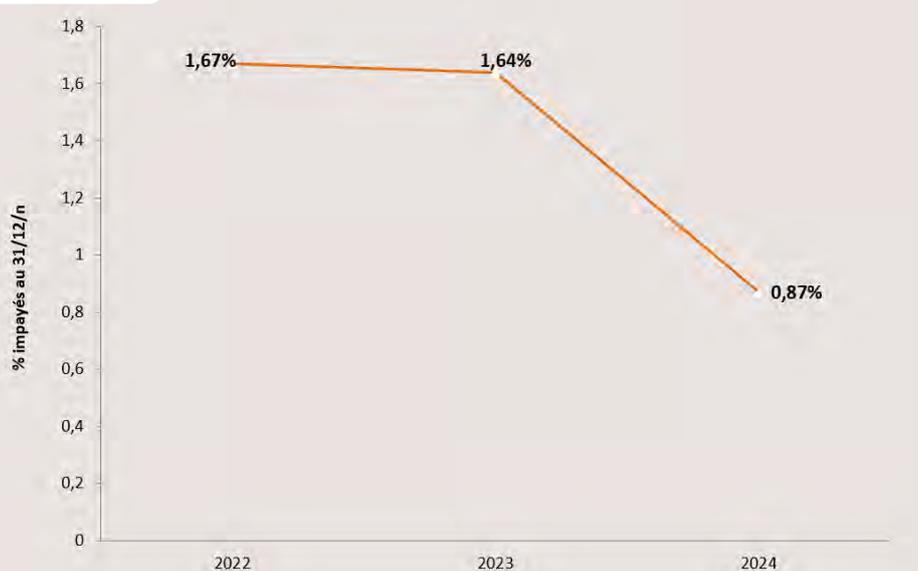
Pour l'année 2024, nous observons que 31 % des abonnés sont en paiement fractionné. 11 % des factures émises ont fait l'objet d'une relance simple soit 1 173 et 85% de ces abonnés relancés ont fait l'objet d'une mise en demeure soit 998 usagers.

## 2.1 ETAT DES LIEUX GLOBAL

Nous dressons ci-dessous le graphique d'évolution du taux d'impayés sur les 3 dernières années.

	2022	2023	2024	EVOLUTION N/N-1 EN %
Taux d'impayés (%)	1.67	1.64	0.87	-47%

### Evolution du taux d'impayés depuis 2022



Le taux d'impayés au 31/12/2024 s'élève à 0.87 % pour un montant de 26 893.35 €.

## 5 - Réclamations clients

Le tableau ci-dessous classe l'ensemble des réclamations émises par les clients du service d'eau potable :

ETAT DES RÉCLAMATIONS ECRITES	2022	2023	2024
Qualité sanitaire	0	0	0
Qualité organoleptique	19	13	19
Problème de desserte de l'eau	67	15	22
Facturation/Relations clientèles	16	7	16
Travaux sur le réseau	7	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>109</b>	<b>35</b>	<b>58</b>



## ÉCONOMIE DE LA DÉLÉGATION

1. Tarification du service
2. Compte rendu financier
3. Compte d'exploitation
4. Compte de renouvellement

# 1 - Tarification du service

Les factures adressées aux usagers sont conformes à l'arrêté du 10 juillet 1996.

## Evolution 2023/2024 de la facture de 120 m<sup>3</sup> pour un abonnement principal - Tarif EP

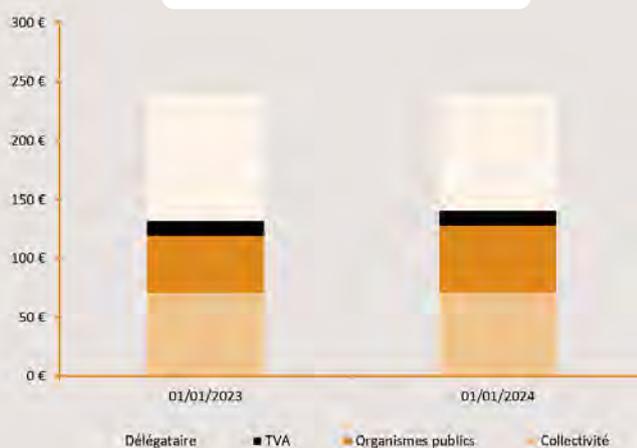
	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE 01/07/2023	PRIX UNITAIRE 01/07/2024	MONTANT 2023	MONTANT 2024	EVOLUTION
<b>PART DU DÉLÉGATAIRE (HT)</b>						
Abt Annuel	1	43,29 €	38,93 €	43,29 €	38,93 €	-10,07%
Conso 1 <sup>ère</sup> Tranche (0-70m <sup>3</sup> )	70	0,3826 €	0,3441 €	26,78 €	24,09 €	-10,04%
Conso 2 <sup>nde</sup> Tranche (> 70 m <sup>3</sup> )	50	0,7654 €	0,6883 €	38,27 €	34,42 €	-10,06%
<b>PART DE LA COLLECTIVITÉ (HT)</b>						
Abt Annuel	1	42,00 €	42,00 €	42,00 €	42,00 €	0,00%
Conso 1 <sup>ère</sup> Tranche (0-70m <sup>3</sup> )	70	0,0500 €	0,0500 €	3,50 €	3,50 €	0,00%
Conso 2 <sup>nde</sup> Tranche (> 70 m <sup>3</sup> )	50	0,5000 €	0,5000 €	25,00 €	25,00 €	0,00%
<b>ORGANISMES PUBLICS (HT)</b>						
Redevance Consommation Eau Potable (AE)	120	0,00 €	0,320 €	0,00 €	38,40 €	-
Redevance Performance Eau Potable (AE)	120	0,00 €	0,070 €	0,00 €	8,40 €	-
Redevance Pollution Domestique	120	0,330 €	0,00 €	39,60 €	0,00 €	-100,00%
Préservation des ressources en eau	120	0,0740 €	0,09 €	8,88 €	10,99 €	23,76%
<b>TOTAL</b>						
Total HT				227,32 €	225,73 €	-0,70%
TVA à 5.5 %				12,50 €	12,42 €	-0,64%
Total TTC pour 120m <sup>3</sup>				<b>239,82 €</b>	<b>238,15 €</b>	<b>-0,70%</b>

## RÉPARTITION DU PRIX DE L'EAU POUR 120M<sup>3</sup> PART DÉLÉGATAIRE ET PART COLLECTIVITÉ (TARIF 2024)

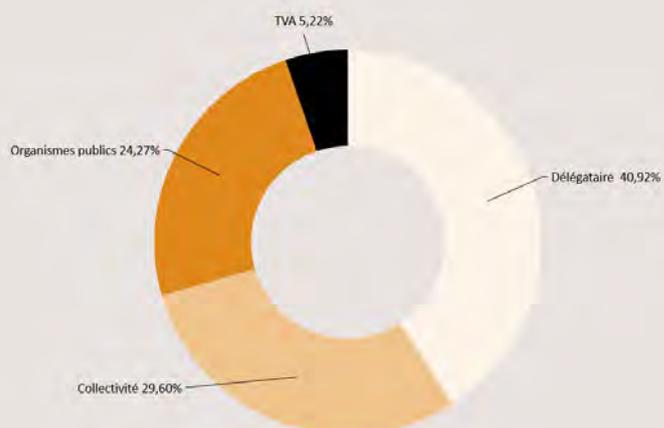
	Abt	Conso	Total
Part du délégataire	38,93 €	58,51 €	97,44 €
Part de la collectivité	42,00 €	28,50 €	70,50 €
Total HT du Prix du Service	80,93 €	87,01 €	167,94 €
% de la part fixe			48,19%

\*Les prix affichés représentent les prix moyens annuels.

### Evolution 2023/2024



### Répartition du prix - Tarifs juillet 2024



## Actualisation du prix en 2024

La formule d'actualisation du prix de l'eau en 2024 est la suivante.

$$k1=0,15 + 0,39 \frac{\text{ICHT-E}}{\text{ICHT-Eo}} + 0,10 \frac{351107}{351007o} + 0,31 \frac{\text{Fsd2}}{\text{Fsd2o}} + 0,05 \frac{\text{TP10-a}}{\text{TP10-ao}}$$

**ICHT-E** : Indice du coût horaire du travail- Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution

**351107**:Indice Electricité moyenne tension - tarif vert - Index supprimé après sa valeur de décembre 2015. Electricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat de capacité >36kVA **Coefficient de raccordement : 1,1762**

**35111403** : remplacé par "010534766" **coeff. de raccordement 1,1300**. Remplacé par "010764288" **coeff. de raccordement 1,2426**

**Fsd2**: Frais et services divers

**TP10-a** : Indice des canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux

Coefficient de raccordement entre série de 2004 et série de 2010 au 01/01/2015 : **1,2701**

Rplt par TP10-f coefficient de raccordement **1,0**

### Valeur des paramètres - Indices et Index de révision

PARAMÈTRES	BASE		PARAMÈTRES	Au 01/07/2023	
	Valeur connue au 01/07/2013	Valeur du mois de:		Valeur connue au 01/07/2024	Valeur du mois de:
<b>ICHT-E<sub>o</sub></b>	108,6	Déc 2012	ICHT-E	133.00	Mars 2024
351107 <sub>o</sub>	122,8	Mai 2013	<b>'010764288</b> : valeur connue au 01/07/2024 = 107,9 Soit : 107,9 x 1,1762 x 1,13 x 1,2426	178.20	Mai 2024
Fsd2 <sub>o</sub>	126,2	Mai 2013	Fsd2	164.70	Mai 2024
TP10-ao	135,7	Mars 2013	<b>TP10a</b> : valeur connue au 01/07/2023 = 121,80. Soit : 121,80 x 1,2701	164.99	Avril 2024

**K1= 1.23810**

Le détail du calcul de la révision du prix de l'eau au 01/07/2024 est présenté en **annexe 9**.

Également en **annexe 10**, une facture type 120 m3.

## 2 - Compte rendu financier

Nous vous adressons dans un décompte financier séparé avec les données relatives au cycle de facturation 2024.

Ce document récapitule pour la part collectivité :

> Les périodes de facturation ainsi que les redevances facturées sur ces périodes

> Les quantités et volumes facturés pour chaque redevance (abonnements, consommations) par catégorie si nécessaire (Diamètre compteur, tranches de consommation, tarifs spéciaux...)

> Le montant des impayés et des créances irrécouvrables liées au cycle concerné

> Les reversements réalisés : acomptes et reversement contractuels effectués sur le cycle concerné

Ce document récapitule pour la part délégataire :

> Les périodes de facturation ainsi que les redevances facturées sur ces périodes

> Les quantités et volumes facturés pour chaque redevance

> Le montant des impayés liés au cycle concerné

Ce décompte pourra être accompagné d'annexes justificatives.

Toutefois nous conservons ci-après les éléments suivants :

> Nombre détaillé des annulations liées aux dégrèvements

> Montant facturé sur le cycle pour les redevances Agence de l'eau

### 2.1 PART COLLECTIVITÉ ET REVERSEMENTS

Les données relatives à la part Collectivité et aux reversements sont présentées dans le décompte financier séparé.

#### > 2.1.1 Récapitulation des attestations de TVA enregistrées et encaissées avec justification des délais

Sans objet

### 2.2 FACTURATION AUX ABONNÉS

#### > 2.2.1 Liste détaillée des annulations

Liste des créances à analyser comme « irrécouvrables »

Les données sont disponibles sur le décompte de gestion

#### Liste des dégrèvements accordés au cours de l'exercice 2024 :

Les dégrèvements accordés au cours de l'exercice 2024 pour la part "eau potable" sont présentés ci-dessous.

Au titre de 2024	Conso (m3)	Montant HT
Part Délégataire		36 229.46 €
Part Collectivité	50 117	23 377.75 €

Cette liste est disponible sur demande écrite au siège administratif de la société AGUR.

## 2.3 AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

### > 2.3.1 Sommes facturées pour le compte de tiers au titre de l'année 2024

#### Commune de Lège-Cap Ferret - Eau potable

NATURE DE LA TAXE	M <sup>3</sup>	MONTANT FACTURÉ
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	1 324 554	437 102,82 €
Performance des réseaux d'eau potable	63 815	4 502,67 €
Prélèvement sur la ressource en eau (ADE)	1 395 087	118 500,07 €
Redevance sur la consommation d'eau potable (ADE)	63 815	20 420,80 €
<b>TOTAL 2024</b>		<b>580 526.36 €</b>

### > 2.3.2 Sommes facturées au titre des travaux et prestations exécutées en application du contrat

TRAVAUX BRANCHEMENTS NEUFS 2024	MONTANT DES TRAVAUX HT
Branchements	58 391.07 €
Modification de branchements	0 €
Fourniture et pose compteurs	4 121.01 €
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>62 512.08 €</b>

Le détail des travaux de branchement est présenté en **annexe 6**.

#### Frais de contrôle 2024

Recettes : 1 465 402 € x 1% = 14 654 €

Détail Produits accessoires	Montant en €
Facturation convention Assainissement	31 601,32
Redevance agence de l'eau Adour Garonne	5 592,60
Frais d'ouvertures et fermetures	10 284,37
Frais d'accès au service	26 787,29
Frais de relance et de recouvrement	49 777,49
<b>Produits accessoires</b>	<b>124 043,07</b>

## 3 - Compte d'exploitation

**COBAN - LEGE CAP FERRET**  
**SERVICE DE L'EAU POTABLE**  
**COMPTE D'EXPLOITATION**  
**ANNEE 2024**

	2023	2024	Variations %	Moyenne 2013 - 2023
<b>Ventes d'eau</b>	1 281 818	1 278 846		
Abonnements	522 506	516 111		
Consommations	759 312	762 736		
<b>Travaux exclusifs</b>	77 992	62 512		
<b>Autres produits</b>	98 323	124 043		
Facturation et recouvrement de la redevance	43 608	49 777		
Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	37 026	37 194		
Autres produits accessoires	17 689	37 072		
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES</b>	<b>1 458 133</b>	<b>1 465 402</b>	<b>0%</b>	<b>1 172 601</b>
<b>Frais de Personnel</b>	333 916	293 359		
<b>Electricité</b>	91 634	199 556		
<b>Achats d'eau</b>	20 070	20 016		
<b>Produits de traitement</b>	13 608	14 009		
<b>Frais d'analyses</b>	12 740	14 717		
<b>Sous traitance, matières et fournitures</b>	31 379	87 294		
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	24 648	23 927		
<b>Autres dépenses d'exploitation, dont :</b>	239 737	251 657		
Télécommunications, frais postaux	99 059	97 598		
Parc véhicules	40 827	47 940		
Informatique	29 163	29 308		
Assurances	13 439	18 909		
Charges locaux	42 668	43 248		
Frais de contrôle	14 581	14 654		
<b>Frais généraux</b>	112 705	119 800		
<b>Charges Travaux exclusifs</b>	75 301	57 806		
<b>Charges de renouvellement</b>	159 259	218 611		
Garantie de renouvellement	22 666	25 112		
Programme contractuel	56 109	75 843		
Achat modules compteurs	80 484	117 656		
<b>Charges liées aux investissements</b>	234 017	101 982		
Télérelève	76 233	76 233		
Biens propres	148 275	16 240		
Travaux contractuels (GE-forage-secto-émetteurs)	9 509	9 509		
<b>Créances irrécouvrables, douteuses &amp; Recouvrement</b>	35 483	24 716		
<b>CHARGES</b>	<b>1 384 496</b>	<b>1 427 449</b>	<b>3%</b>	<b>1 128 068</b>
<b>RESULTAT avant impôt sur les sociétés</b>	<b>73 637</b>	<b>37 952</b>	<b>-48%</b>	<b>44 533</b>
<b>IMPOT SUR LES SOCIETES</b>	<b>17 349</b>	<b>8 668</b>		
<b>RESULTAT</b>	<b>56 288</b>	<b>29 284</b>		

## 4 - Compte de renouvellement

### SITUATION COMPTE DE RENOUELEMENT LEGE - CAP FERRET (Article 73 du contrat)

	<b>Montant en €</b>
<b>Dotation au compte année 2013</b>	<b>22 058</b>
Pour la première demi année (1/2 D0n)	
<b>Engagements réalisés :</b>	<b>0</b>
Opérations de renouvellement liées aux stations et réservoirs	-36 533
Opérations de renouvellement de branchements d'eau potable	-10 900
<b>SOLDE DU COMPTE DE RENOUELEMENT AU 31/12/2013</b>	<b>-25 375</b>
	<b>Montant en €</b>
<b>Dotation au compte année 2014</b>	<b>44 112</b>
$D0n = D0 \times K1n = 44\ 116,75 \times 0,9999$	
<b>Engagements réalisés :</b>	
Opérations de renouvellement liées aux stations et réservoirs	-84 226
Opérations de renouvellement de branchements d'eau potable	-19 350
<b>SOLDE DU COMPTE DE RENOUELEMENT AU 31/12/2014</b>	<b>-84 838</b>
	<b>Montant en €</b>
<b>Dotation au compte année 2015</b>	<b>44 165</b>
$D0n = D0 \times K1n = 44\ 116,75 \times 1,0011$	
<b>Engagements réalisés :</b>	
Opérations de renouvellement liées aux stations et réservoirs	-58 019
Opérations de renouvellement de branchements d'eau potable	-30 100
<b>SOLDE DU COMPTE DE RENOUELEMENT AU 31/12/2015</b>	<b>-128 792</b>
	<b>Montant en €</b>
<b>Dotation au compte année 2016</b>	<b>43 971</b>
$D0n = D0 \times K1n = 44\ 116,75 \times 0,9967$	
<b>Engagements réalisés :</b>	
Opérations de renouvellement liées aux stations et réservoirs	-29 690
Opérations de renouvellement de branchements d'eau potable	-37 350
<b>SOLDE DU COMPTE DE RENOUELEMENT AU 31/12/2016</b>	<b>-151 861</b>

	<b>Montant en €</b>
<b>Dotation au compte année 2017 - 1er semestre base contrat</b>	<b>22 120</b>
$DOn = Do \times Kln = 44\ 116,75/2 \times 1,0028$	
Dotation au compte année 2017 - 2ème semestre base avenant N°1	<b>45 925</b>
$DOn = Do \times Kln = 91593/2 \times 1,0028$	
<b>Engagements réalisés :</b>	
Opérations de renouvellement liées aux stations et réservoirs	-66 200
Opérations de renouvellement de branchements d'eau potable	-26 100
<b>SOLDE DU COMPTE DE RENOUVELLEMENT AU 31/12/2017</b>	<b>-176 116</b>
	<b>Montant en €</b>
<b>Dotation au compte année 2018</b>	<b>94 240</b>
$DOn = Do \times Kln = 91593 \times 1,0289$	
<b>Engagements réalisés :</b>	
Opérations de renouvellement liées aux stations et réservoirs	-8 740
Opérations de renouvellement de branchements d'eau potable	-19 556
<b>SOLDE DU COMPTE DE RENOUVELLEMENT AU 31/12/2018</b>	<b>-110 172</b>
	<b>Montant en €</b>
<b>Dotation au compte année 2019</b>	<b>67 839</b>
$DOn = Do \times Kln = 67\ 839$	
<b>Engagements réalisés :</b>	
Opérations de renouvellement liées aux stations et réservoirs	-5 951
Opérations de renouvellement de branchements d'eau potable	-12 987
<b>SOLDE DU COMPTE DE RENOUVELLEMENT AU 31/12/2019</b>	<b>-61 271</b>
	<b>Montant en €</b>
<b>Dotation au compte année 2020</b>	<b>71 672</b>
$DOn = Do \times Kln = 67\ 839 \times 1,0565$	
<b>Engagements réalisés :</b>	
Renouvellement programmé	-20 562
Renouvellement non programmé	-4 032
<b>SOLDE DU COMPTE DE RENOUVELLEMENT AU 31/12/2020</b>	<b>-14 193</b>

	<b>Montant en €</b>
<b>Dotation au compte année 2021</b>	<b>74 908</b>
$DOn = Do \times Kln = 67\,839 \times 1,1042$	
<b>Engagements réalisés :</b>	
Renouvellement programmé	-61 500
Renouvellement non programmé	-7 500
<b>SOLDE DU COMPTE DE RENOUVELLEMENT AU 31/12/2021</b>	<b>-8 285</b>
	<b>Montant en €</b>
<b>Dotation au compte année 2022</b>	<b>82 465</b>
$DOn = Do \times Kln = 67\,839 \times 1,2156$	
<b>Engagements réalisés :</b>	
Actualisation renouvellement programmé 2014 : $84226 \times 0,9999$	8
Actualisation renouvellement programmé 2015 : $58\,019 \times 1,0011$	-64
Actualisation renouvellement programmé 2016 : $29\,690 \times 0,9967$	98
Actualisation renouvellement programmé 2017 : $66\,200 \times 1,0028$	-185
Actualisation renouvellement programmé 2018 : $8\,740 \times 1,0289$	-253
Actualisation renouvellement programmé 2019	0
Actualisation renouvellement programmé 2020 : $20\,562 \times 1,0565$	-1 162
Actualisation renouvellement programmé 2021 : $61\,500 \times 1,1042$	-6 408
Renouvellement programmé : $34\,300 \text{ €} \times 1,2156$	-41 938
Renouvellement non programmé : $8\,680 \text{ €}$	-8 680
<b>SOLDE DU COMPTE DE RENOUVELLEMENT AU 31/12/2022</b>	<b>15 596</b>
	<b>Montant en €</b>
<b>Dotation au compte année 2023</b>	<b>93 408</b>
$DOn = Do \times Kln = 67\,839 \times 1,3769$	
<b>Engagements réalisés :</b>	
Renouvellement programmé : $40\,750 \text{ €} \times 1,3769$	-56 109
Renouvellement non programmé :	-22 266
<b>SOLDE DU COMPTE DE RENOUVELLEMENT AU 31/12/2023</b>	<b>30 629</b>
	<b>Montant en €</b>
<b>Dotation au compte année 2024</b>	<b>83 991</b>
$DOn = Do \times Kln = 67\,839 \times 1,2381$	
<b>Engagements réalisés :</b>	
Renouvellement programmé : $13\,200 \text{ €} \times 1,2389$	-16 353
Renouvellement branchements : $35 \times 800 \text{ €} \times 1,2389$	-34 689
Renouvellement non programmé :	-25 112
Travaux en cours SOfREL	-24 800
<b>SOLDE DU COMPTE DE RENOUVELLEMENT AU 31/12/2024</b>	<b>13 666</b>

## SITUATION COMPTE DE RENOUVELLEMENT TELERELEVE LEGE - CAP FERRET (Article 4.2 Avenant 4)

	<b>Montant en €</b>
<b>Dotation au compte année 2023</b>	<b>41 144</b>
<b>Engagements réalisés :</b>	<b>0</b>
Renouvellement Télérelève 2023 au delà de 505 modules soit 903 - 505 = 398	-15 920
<b>SOLDE DU COMPTE DE RENOUVELLEMENT AU 31/12/2023</b>	<b>25 224</b>
	<b>Montant en €</b>
<b>Dotation au compte année 2024</b>	<b>41 144</b>
<b>Engagements réalisés :</b>	<b>0</b>
Renouvellement Télérelève 2024 au delà de 505 modules soit 2 100 - 505 = 1 595	-63 800
<b>SOLDE DU COMPTE DE RENOUVELLEMENT AU 31/12/2024</b>	<b>2 568</b>



## ANNEXES

1. Glossaire
2. Synthèse réglementaire
3. Indicateurs réglementaires
4. Détail des gros consommateurs
5. Inventaire des ouvrages au 31/12/2024
6. Liste détaillée des travaux de branchement
7. Liste des branchements renouvelés
8. Actualisation tarifaire
9. Facture spécimen 120 m<sup>3</sup>

# Annexe 1 - Glossaire

## Hydraulique

### Capacité de production

La capacité de production d'une station est le volume d'eau qu'il est possible de produire et traiter sur cette usine en considérant un fonctionnement journalier de 20h.

### By-pass

Un by-pass est un ouvrage généralement composé d'une canalisation et d'accessoires permettant l'isolement de cette canalisation. Un by-pass permet d'assurer l'alimentation en eau potable en aval d'un équipement (réservoir, compteur, chaîne de traitement, etc...) qui a été arrêté à cause d'un dysfonctionnement ou d'une opération de maintenance.

### Télégestion

La télégestion est un outil de suivi et de contrôle à distance des ouvrages de traitement et de distribution

## Qualité

### Turbidité

La turbidité mesure le caractère trouble d'une eau. Le caractère « trouble » de l'eau est défini par la quantité de matières organiques qui la composent. Plus cette quantité de matières organiques est importante, plus le risque de contamination bactériologique de l'eau est grand.

### Filtration sur neutralite

La neutralite est un matériel riche en carbonate de calcium qui permet de rééquilibrer le pH d'une eau trop agressive. Ces eaux agressives ont tendance à attaquer les différents métaux des canalisations d'eau potable. Ces eaux trop agressives percolent au travers d'un filtre de neutralite et se charge en carbonate de calcium.

### Déferrisation

La déferrisation consiste à réduire la concentration en fer d'une eau trop chargée. La présence de fer en trop grande quantité dans l'eau provoque une coloration orangée de l'eau et confère un mauvais goût à l'eau consommée. Les dépôts de fer dans les canalisations peuvent être des sièges de développement de micro-organismes. Le traitement du fer se fait généralement par le biais d'une oxydation par un réactif compatible (permanganate de

## Gestion clientèle

### Abonnement

L'abonnement est le contrat qui lie une personne physique ou morale à l'exploitant du réseau d'eau potable. Un abonnement correspond à un seul compteur d'eau (point de desserte).

### Volumes achetés/vendus en gros

Les volumes achetés ou vendus en gros sont les volumes achetés à un service extérieur ou vendus à un service d'eau extérieur. On parle également de volumes importés ou

d'eau. L'automate de télégestion situé sur les ouvrages récupère les données de fonctionnement des équipements de l'ouvrage puis relaye ces informations à un superviseur central (ordinateur équipé d'un logiciel de centralisation des données). Cette télégestion permet d'alerter un agent d'astreinte via son téléphone mobile en cas de dysfonctionnement d'un des équipements.

### Sectorisation

La sectorisation est un outil permettant de mesurer les flux hydrauliques transitant dans un réseau d'eau potable. Elle se compose généralement d'appareils permettant de quantifier ces flux (compteurs mécaniques ou débitmètres électromagnétiques) et de dispositifs permettant de relayer ces informations sur un superviseur central (télégestion).

potassium, chlorure ferrique, etc..) et une filtration sur sable du fer coagulé.

### Désinfection de l'eau

Des micro-organismes (bactéries, virus) peuvent se développer dans un réseau d'eau potable. Afin d'éviter toute contamination de ce type, une désinfection de l'eau est réalisée. Cette désinfection se fait par l'injection d'un réactif (chlore, bioxyde de chlore) ou par rayonnement ultra-violet.

### Analyse réglementaire

Les analyses réglementaires sont réalisées par les services de l'État (Agence Régionale de Santé) de façon à s'assurer que l'eau est potable en tout point du réseau de distribution. Le nombre et la fréquence de ces analyses sont variables suivant l'unité de distribution.

### Autocontrôle

Le programme d'autocontrôle est réalisé par l'exploitant du réseau d'eau potable de façon à s'assurer que l'eau est de bonne qualité sur l'ensemble du réseau de distribution. Ce programme n'est pas inscrit dans un planning réglementaire.

exportés.

### Volumes de services

Les volumes de services sont les volumes utilisés pour l'exploitation du réseau d'eau potable (essais de fonctionnement des poteaux incendie, nettoyage réservoir, purge réseau, etc...).

# Annexe 2 - Synthèse réglementaire

## 1.1 PRÉLÈVEMENT D'EAU

### ICPE : nouvelles précisions sur les restrictions d'utilisation de l'eau en période de sécheresse

Un arrêté publié le 6 juillet apporte de nouvelles précisions applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) classées à enregistrement ou à autorisation concernées par les restrictions d'eau en période de sécheresse. En plus d'ajouter des nouvelles définitions (eaux de pluie, eaux d'exhaure), cet arrêté clarifie le calcul du **volume de référence** auquel s'appliquent les réductions de prélèvement d'eau obligatoire en fonction du niveau de gravité de la sécheresse. Le volume d'eau nécessaire à la sécurité de l'installation et à la protection de l'environnement qui peut être déduit de ce volume de référence est dorénavant fixé à **5%** du volume de référence. À noter, ce pourcentage peut être plus élevé s'il est justifié par l'exploitant de l'installation. Enfin, la plateforme permettant de réaliser le rapportage hebdomadaire en cas de niveau de gravité d'alerte renforcée ou de crise est désormais la plateforme de **gestion informatisée des données d'autosurveillance fréquente (GIDAF)**. L'arrêté du 30 juin 2023 à l'origine de ces obligations de restriction a été modifié en conséquence le **7 juillet**.

Pour mémoire, cet arrêté du 30 juin 2023 met en place des mesures de restriction selon le niveau de gravité de sécheresse atteint pour les exploitants des ICPE dont le prélèvement d'eau total annuel est supérieur à 10 000 m<sup>3</sup> et qui sont soumises soit à autorisation, soit à enregistrement.

Pour rappel, par une instruction publiée le 8 janvier 2024, le Ministère de la transition écologique a précisé les modalités de mise en œuvre du décret n° 2021-795 du 23 juin 2021 et du décret n° 2022-1078 du 29 juillet 2022 relatifs à la gestion quantitative de la ressource en eau en période de sécheresse et en dehors de la période de basses eaux. Cette instruction encadre l'étude des volumes prélevables à l'étiage et rappelle notamment la nécessité de définir une stratégie d'études des volumes prélevables par le préfet coordonnateur de bassin. Elle définit également l'articulation entre les différents outils de gestion de la ressource en eau (comme le schéma d'aménagement et de gestion des eaux) pour atteindre le retour à l'équilibre des niveaux d'eau.

Sources :

Arrêté du 3 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 30 juin 2023 relatif aux mesures de restriction, en période de sécheresse, portant sur le prélèvement d'eau et la consommation d'eau des installations classées pour la protection de l'environnement, JORF du 6 juillet 2024

## 1.2 ICPE ET SOBRIÉTÉ HYDRIQUE

### ICPE : publication d'un rapport sur leur sobriété hydrique

Un rapport interministériel sur la sobriété hydrique des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) a été publié. L'objectif de la mission était de proposer des mesures structurantes pour inscrire la sobriété dans la durée, aussi bien dans les pratiques des industriels que dans les orientations de l'administration. La mission s'est concentrée sur les installations industrielles, hors installations agricoles, et soumises à autorisation ou enregistrement. Mais il est indiqué qu'une grande partie des constats et des recommandations peuvent aussi s'appliquer aux autres ICPE. En outre, l'annexe 10 du rapport propose un guide des bonnes pratiques à destination des entreprises.

Sur le volet réglementaire, la mission a fait, entre autres, les recommandations suivantes :

- **agir en priorité** sur les zones de répartition des eaux (ZRE) prévues aux articles R211-71 à R211-74 du Code de l'environnement et les territoires en tension quantitative de gestion des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) prévus aux articles R212-1 à R212-25 du Code de l'environnement ;
- dans ces zones, prévoir une revue des **arrêtés d'autorisation** de prélèvement en eaux des entreprises dans un **délai de deux à cinq ans** et fixer des **plafonds** de prélèvement évolutifs ;
- prescrire des **études technico-économiques** pour les plus **gros préleveurs** sur la base desquelles des arrêtés préfectoraux complémentaires permettront **d'ajuster les volumes plafonds** des prélèvements autorisés ;
- intégrer dans les **arrêtés individuels** relatifs aux ICPE des mesures à prendre en cas de **sécheresse** ;
- permettre l'application des arrêtés-cadre départementaux ou interdépartementaux en cas de **franchissement de seuil**, sans nécessité de prendre un arrêté à chaque franchissement, etc.

Sources :

Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) et Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGE), "Rapport sur la sobriété hydrique des installations classées pour la protection de l'environnement", septembre 2024

### 1.3 ENERGIES RENOUVELABLES

#### Énergie photovoltaïque : annonce de nouvelles mesures visant à accélérer le déploiement des panneaux solaires

Le vendredi 5 avril 2024, le Gouvernement a dévoilé les initiatives visant à stimuler le déploiement des panneaux solaires et à favoriser l'essor de l'industrie photovoltaïque en France. Ces initiatives ambitieuses ont pour but d'augmenter la capacité installée pour l'énergie solaire de 6 GW/an, afin de répondre à la demande croissante en électricité. Cette stratégie s'inscrit dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 2019-2028), établie par le décret n° 2020-456 du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie. Selon ce décret, la France métropolitaine s'est fixée pour 2028 un objectif de 35,1 à 44 GW/an de capacité installée pour la production d'électricité photovoltaïque.

Les mesures annoncées par le Gouvernement sont notamment :

1. L'attribution d'un soutien public à 90 projets et 92 lauréats équivalant à 1,3 GW de nouvelles capacités photovoltaïques de puissance importante depuis le début de l'année ;

2. La publication de l'arrêté du 5 mars 2024 modifiant l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment, hangar ou ombrière utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du code de l'énergie et situées en métropole continentale dit arrêté tarifaire (S21). Cette modification a permis aux petites installations de bénéficier de tarifs d'achat garantis par l'État et rehaussant de 1,3GW/an à 1,8GW/an (soit 38%) le déploiement de petites installations de panneaux solaires sur les parkings et bâtiments ;

3. L'accélération de la mise à disposition de fonciers pour le déploiement du solaire ;

4. La révision du critère d'éligibilité basé sur le contenu carbone des panneaux solaires dans les prochaines périodes de l'appel d'offres bâtiment afin d'éviter les contournements.

Pour rappel, pour certaines installations de production d'électricité, les producteurs qui en font la demande bénéficient d'une obligation d'achat (article L314-1 du Code de l'énergie). Parmi les installations concernées, figurent celles implantées sur bâtiment, hangar ou ombrière, utilisant l'énergie solaire photovoltaïque d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts (3° de l'article D314-15 du Code de l'énergie). Un arrêté du 5 mars 2024 a modifié l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par ces installations et a défini de nouveaux coefficients pour le calcul des tarifs d'achats et primes. Sont seulement concernées les installations situées en métropole continentale. Les dispositions de l'arrêté s'appliquent depuis le 1<sup>er</sup> février 2024.

### 1.4 EAUX PLUVIALES

#### Eaux impropres à la consommation humaine : encadrement de leur utilisation pour des usages domestiques

Le décret n° 2024-796 du 12 juillet 2024 a précisé le cadre applicable à l'utilisation des eaux impropres à la consommation humaine pour des usages domestiques. Pour mémoire, la possibilité de réutiliser ces eaux pour ces dits usages est issue de l'article L1322-14 du Code de la santé publique. Le décret a été accompagné d'un arrêté du 12 juillet 2024 qui a défini les critères de qualité de ces eaux en fonction de l'utilisation projetée. Il a par ailleurs indiqué les modalités de surveillance des eaux. À noter que ces deux textes n'entreront en vigueur qu'au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Le décret du 12 juillet 2024 est pris en application de l'article L1322-14 du Code de la santé publique qui permet l'utilisation des eaux impropres à la consommation humaine pour certains usages domestiques lorsque la qualité de ces eaux n'impacte pas la santé de l'utilisateur.

Pour rappel, le décret n° 2024-33 du 24 janvier 2024 avait quant à lui défini les conditions de production et d'usage des eaux réutilisées dans les entreprises du secteur alimentaire également pris en application de l'article L1322-14 du Code de la santé publique. Ce décret a ainsi précisé comment ces entreprises pouvaient utiliser des eaux impropres à la consommation humaine en s'assurant de la compatibilité des usages permis avec les impératifs en matière de sécurité sanitaire des aliments. Parmi les utilisations encadrées, on trouve par exemple la préparation, la transformation et la conservation de toutes denrées et marchandises destinées à l'alimentation humaine. Le décret est entré en vigueur le 26 janvier 2024.

Sources :

*Décret n° 2024-796 du 12 juillet 2024 relatif à des utilisations d'eaux impropres à la consommation humaine, JORF du 13 juillet 2024*

*Arrêté du 12 juillet 2024 relatif aux conditions sanitaires d'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine pour des usages domestiques pris en application de l'article R. 1322-94 du code de la santé publique, JORF du 13 juillet 2024*

## 1.5 COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

### Systèmes d'assainissement : nouvelles obligations pour l'autosurveillance

Le 20 juillet 2024 a été publié au Journal officiel un arrêté modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5. Le contenu obligatoire du manuel d'autosurveillance évolue et les manuels existants devant être mis en conformité avec le modèle ministériel, c'est-à-dire dans le cas d'une nouvelle station ou d'une station ayant fait l'objet d'une réhabilitation ou d'une modification notable d'un manuel existant, devront l'être au plus tard le 31 décembre 2028. Désormais, l'exploitant a l'obligation de faire réaliser au moins une fois tous les deux ans un contrôle technique du dispositif d'autosurveillance alors que jusqu'à présent, il ne devait le faire que sur demande de l'agence de l'eau. La consultation des modèles du manuel d'autosurveillance, du rapport de contrôle technique ainsi que du cahier des charges concernant les mesures des caractéristiques des eaux usées et les mesures du débit en entrée et en sortie est possible sur un site dédié du ministère en charge de l'environnement.

Sources :

*Arrêté du 10 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5, JORF du 20 juillet 2024*

### Gestion des eaux usées : vers un meilleur contrôle des rejets contenant des micropolluants

Le 29 janvier 2024, la proposition de la Commission révisant la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires a été approuvée par le Parlement européen et le Conseil et publiée sur le site web de la Commission européenne. La proposition apporte de nouvelles mesures pour améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement contre les rejets d'eaux usées, et pour utiliser au mieux les eaux usées en tant que ressource afin d'atteindre l'objectif de neutralité énergétique d'ici 2040. La proposition devra être formellement adoptée et publiée au Journal officiel de l'UE avant d'entrer en vigueur.

Pour atteindre l'objectif de sources d'eau plus propres dans toute l'Europe, les mesures proposées sont les suivantes :

- L'élimination des nutriments des eaux usées urbaines et l'application de **nouvelles normes aux micropolluants**, en particulier ceux provenant d'industries telles que l'industrie pharmaceutique.
- Les microplastiques seront contrôlés dans les stations d'épuration afin de surveiller les niveaux de pollution.
- L'application du **principe du "pollueur-payeur"** afin que les mesures soient financées par le pollueur et réduisent les coûts supportés par le budget public. Il est proposé que les pollueurs soient tenus de payer au moins 80 % du coût de l'élimination des micropolluants ;

Les États membres devront élaborer un **plan de gestion intégrée** des fortes précipitations et des eaux pluviales.

Pour rappel, par le [décret n° 2023-835 du 29 août 2023](#), le gouvernement a simplifié la procédure d'autorisation pour la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) et a défini les conditions d'utilisation des eaux de pluie pour les usages non domestiques. Ce décret a abrogé le [décret n°2022-336 du 10 mars 2022](#) relatif aux usages et conditions de REUT. **Le décret est entré en vigueur le 31 août 2023.**

Sources :

*Communiqué de presse de la Commission européenne, "La Commission se félicite de l'accord provisoire sur une gestion plus rigoureuse et plus rentable des eaux urbaines résiduaires", 29 janvier 2024*

## 1.5 (SUITE)

### **Campagne de mesure RSDE de 2022 : publication d'une note technique relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées**

Le 28 février 2024, une note technique du 24 mars 2022 relative à **la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées (STEU) et à leur réduction** a été publiée. Pour la campagne de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans les eaux (RSDE) de 2022 en territoire métropolitain, cette note (abrogeant la note technique du 12 août 2016) vient préciser la liste des micropolluants à considérer pour le suivi dans les eaux usées traitées et dans les eaux brutes des STEU. Sont concernées, les seules STEU de capacité nominale supérieure ou égale à de 600kg/jour de DBO5. En revanche, les STEU relevant de la rubrique 2752 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), ainsi que les STEU dont les eaux usées traitées sont évacuées par infiltration dans le sol, ne sont pas concernés par cette action. D'ailleurs, une note complémentaire a été publiée le 18 février 2024. Elle indique les limites de quantifications minimales à respecter pour les substances complémentaires à surveiller durant la campagne RSDE/STEU 2022. Ces limites ont été définies à la suite d'une enquête menée dans le cadre du laboratoire national de référence pour la surveillance des milieux aquatiques (Aquaref). Plus de détails sur ces deux notes sont données ci-dessous.

La note technique du 24 mars 2022 reprend dans son **annexe III** la liste des substances définie et suivie lors de la campagne de recherche de 2016, auxquels a été ajoutée dans sa troisième partie **une liste complémentaire de substances à surveiller** « pouvant être suivi de façon optionnelle » qui pourraient être retenues comme polluants spécifiques de l'état écologique pour la prochaine évaluation de l'état écologique des masses d'eau de surfaces (page 18 de la note). Cette liste complémentaire est optionnelle et ne concerne que le suivi dans **les eaux traitées des STEU**.

**Il convient de noter que :** chaque campagne de recherche devra comprendre **une série de six mesures dans les eaux brutes et dans les eaux traitées**, espacées d'au moins un mois dans la même année (page 3 de la note). **Et c'est au maître d'ouvrage de transmettre mensuellement les résultats des prélèvements et analyses aux agences de l'eau** qui procèderaient (dans les trois mois qui suivent la transmission de la dernière de ces six analyses annuelles réalisées par une STEU), à l'expertise technique de toutes les données de recherche collectées sur l'année par la STEU (page 7 de la note).

### **Parmi la liste des STEU exemptées de réaliser la recherche de micropolluants pour la campagne RSDE de 2022, la note cite :**

- Les STEU ayant une charge brute de pollution organique observée sur les 3 dernières années inférieure à 600 kg/j de DBO5 ;
- Les STEU d'une capacité nominale **supérieure ou égale à 600 Kg/j de DBO5 et recevant une charge moyenne annuelle de pollution inférieure à 400 kg/j de DBO5**. Ces STEU sont principalement dimensionnées pour traiter des pics de charge annuels associés à des activités touristiques.

Pour rappel, deux arrêtés ont été publiés le 4 novembre 2023. Le premier a actualisé les méthodes et critères d'évaluation de l'état des eaux de surface et le second les méthodes et les critères d'évaluation de l'état des eaux souterraines. L'arrêté du 17 décembre 2008 relatif aux eaux souterraines et l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux eaux de surface ont été modifiés en conséquence depuis le 5 novembre.

Sources :

*Note technique relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction, publiée le 28 février 2024*

*Note complémentaire pour les campagnes 2022 RSDE STEU : proposition de limite de quantification pour les substances complémentaires à surveiller, publiée le 28 février 2024*

## 1.6 EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE

### PFAS : publication de lignes directrices techniques pour la surveillance des PFAS dans l'eau potable

Le 7 août 2024, une communication de la Commission portant sur des lignes directrices techniques concernant les méthodes d'analyse pour la surveillance des substances per- et polyfluoroalkyles (PFAS) dans les eaux destinées à la consommation humaine a été publiée au JOUE. L'article 13 de la directive (UE) 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (dite DWD) a fixé l'obligation pour la Commission « [...] d'établir des lignes directrices techniques concernant les méthodes d'analyse pour la surveillance des substances per- et polyfluoroalkyles en vertu des paramètres "PFAS Total" et "Somme des PFAS" », ce document étant la cristallisation de cette exigence.

Pour mémoire, la Directive (UE) 2020/2184 relative à l'eau potable (DWD) susmentionnée a établi des limites spécifiques pour les substances per- et polyfluoroalkyles (PFAS) dans l'eau potable. Ces limites sont fixées à 0,50 µg/L (500 ng/L) pour le paramètre « Total PFAS » et à 0,10 µg/L (100 ng/L) pour la « Somme PFAS », qui comprend 20 composés PFAS spécifiques, les États membres devant se conformer à ces normes d'ici le 12 janvier 2026.

Pour rappel, dans un communiqué publié le 5 avril 2024, le Ministère de la Transition écologique a annoncé le lancement d'un plan interministériel pour répondre aux enjeux sanitaires et environnementaux créés par les substances chimiques per- et polyfluoroalkylées, dites PFAS ou polluants éternels. Ce plan interministériel s'est ainsi substitué au plan d'actions ministériel sur les PFAS élaboré en janvier 2023, et a proposé des axes d'actions visant à intensifier les mesures qui étaient prévues.

Sources :

*Communication de la Commission — Lignes directrices techniques relatives aux méthodes d'analyse pour la surveillance des substances alkylées per- et polyfluorées (PFAS) dans les eaux destinées à la consommation humaine, publiée au JOUE du 7 août 2024*

### Eau destinée à la consommation humaine : rapport de l'Anses relatif à l'évaluation des risques sanitaires des acides haloacétiques

Dans un rapport publié le 22 novembre 2023, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail présente son avis relatif à l'évaluation des **risques sanitaires des acides haloacétiques (AHA) dans l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH)**. Pour mémoire, une limite de qualité a été fixée sur la présence de ces AHA sans pour autant compromettre l'efficacité de la désinfection de l'EDCH (arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine). Cette limite est applicable en France depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, néanmoins la mise en œuvre de l'analyse de ce paramètre via le contrôle sanitaire des EDCH ne sera effective qu'au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Pour rappel, l'ordonnance n° 2022-1611, publiée le 23 décembre 2022, a transposé en droit français les règles européennes pour protéger la santé humaine des risques de contamination des eaux potables. Comme l'indique le rapport qui accompagnait cette ordonnance, ce texte a pour principaux objectifs de créer de nouvelles obligations en matière de définition des besoins essentiels en eau potable et d'amélioration de l'accès à cette eau, notamment par la mise en place de nouveaux équipements, mais aussi via des plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau dans les installations déjà existantes. Plusieurs textes (décrets et arrêtés) ont ensuite précisé les évolutions apportées par cette ordonnance.

Sources :

*Avis de l'Anses et rapport d'expertise collective relatif à l'évaluation des risques sanitaires des acides haloacétiques dans l'eau destinée à la consommation humaine, du 22 novembre 2023*

### Eaux destinées à la consommation humaine : rapport de l'Anses relatif à la détermination de valeurs sanitaires maximales pour des métabolites de la chloridazone

Dans un avis du 25 juillet 2024, l'Agence nationale sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a établi les valeurs sanitaires maximales (V<sub>max</sub>) pour deux métabolites de la chloridazone, la desphényl-chloridazone (DPC) et la méthyl-desphényl-chloridazone (MDPC), dans les eaux destinées à la consommation humaine. Pour mémoire, pour garantir la qualité de ces eaux, la directive 2020/2184 fixe des valeurs paramétriques pour les concentrations en pesticides et leurs métabolites pertinents (0,1 µg.L<sup>-1</sup> par substance individuelle et 0,5 µg.L<sup>-1</sup> pour la somme des pesticides et de leurs métabolites pertinents), l'arrêté du 11 janvier 2007 reprenant ces valeurs en tant que limites de qualité dans les eaux destinées à la consommation humaine pour les pesticides et leurs métabolites pertinents. Après avoir, d'une part, synthétisé les effets des métabolites DPC et MDPC à partir des données disponibles et, d'autre part, élaboré les valeurs toxicologiques de référence long terme par voie orale, l'ANSES a adopté les conclusions des Comités d'experts spécialisés "Valeurs sanitaires de référence" et "Eaux", notamment la proposition de retenir des valeurs sanitaires maximales fixées respectivement à 11 µg.L<sup>-1</sup> et 110 µg.L<sup>-1</sup> pour les deux métabolites de la chloridazone DPC et MDPC.

Sources :

*Avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif « à la détermination de valeurs sanitaires maximales (V<sub>MAX</sub>) pour la desphényl-chloridazone et la méthyl-desphényl-chloridazone, métabolites de la chloridazone, dans les eaux destinées à la consommation humaine », du 25 juillet 2024*

## Annexe 3 - Indicateurs réglementaires

Le décret n°2007-675 et l'arrêté du 02 mai 2007 ont modifié les modalités de réalisation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement appelé également « rapport du Maire ». Depuis 2008, indépendamment de la taille du service, les collectivités sont dans l'obligation de présenter des indicateurs de performance du service.

Uniquement une partie de ces indicateurs est liée à l'exécution des missions confiées au délégataire du service

d'eau potable. Le calcul des indicateurs est détaillé sur le site internet [www.eaudanslaville.fr](http://www.eaudanslaville.fr) conformément à la circulaire interministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.

Des clefs de consolidation sont associées à certains indicateurs de façon à calculer l'indicateur à une échelle supérieure à celle du périmètre contractuel.

CODE FICHE DESCRIPTIVE	INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	VALEUR DE L'INDICATEUR	CLÉ DE CONSOLIDATION	VALEUR DE LA CLÉ
D102.2	Prix du service TTC au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	1.98 €	-	-
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1j	-	-
CODE FICHE DESCRIPTIVE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	VALEUR DE L'INDICATEUR	CLÉ DE CONSOLIDATION	VALEUR DE LA CLÉ
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	-	-
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	-	-
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	Linéaire du réseau d'adduction	238.87 km
P104.3	Rendement réglementaire du réseau de distribution	81.56 %	Sommes des volumes consommés et vendus	1 632 864 m <sup>3</sup>
			Sommes des volumes achetés et produits	2 002 118 m <sup>3</sup>
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	6.38	Linéaire du réseau d'adduction	238.87 km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	4.24	Linéaire du réseau d'adduction	238.87 km
	Estimation des volumes consommés autorisés non comptés	129 732 m <sup>3</sup>		
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	collectivité	Linéaire du réseau d'adduction	238.87 km
P108.3	Indice d'avancement de la protection des ressources en eau	-	Sommes des volumes achetés et produits	2 002 118 m <sup>3</sup>
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds du service	0.002 €/m <sup>3</sup>	Sans objet	

CODE FICHE DESCRIPTIVE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	VALEUR DE L'INDICATEUR	CLÉ DE CONSOLIDATION	VALEUR DE LA CLÉ
	Indice d'avancement de la sectorisation	100 %	-	-
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1.82 ‰	Nombre d'abonnés desservis	11 018
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouvertures des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	Nombre d'abonnés desservis	11 018
<b>P153.2</b>	<b><i>Durée d'extinction de la dette de la collectivité</i></b>	<b><i>donnée collectivité</i></b>	<b><i>Epargne brute annuelle</i></b>	<b><i>donnée collectivité</i></b>
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0.87 %	Montant total des factures émises au titre de l'année N-1	3 094 664.57 €
P155.1	Taux de réclamations	5.26 ‰	Nombre d'abonnés desservis	11 018

Nous détaillons ci-après le mode de renseignement ou de calcul des indices de performance qui sont moins couramment utilisés.

**> D151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service**

Le délai est exprimé en heures ou en jours. Le délai visé est celui courant entre la date de réception par l'opérateur de

la demande d'ouverture de branchement émanant de l'abonné et la date maximale de mise à disposition de l'eau au point de livraison de l'abonné.

> **P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable**

	<b>NOTATION</b>
<b>PLAN DES RÉSEAUX</b>	
Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (captages, points de mesure, etc..)	10/10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour des réseaux	5/5
<b>INVENTAIRE DES RÉSEAUX</b>	
Existence d'un inventaire détaillé (matériaux, classification, linéaire...) des réseaux sur 50% minimum du linéaire total	10/10
Gain pour 10% de connaissance supplémentaire sur les matériaux et diamètre (1 point par tranche de 10%).	5/5
Existence d'une information sur les dates de pose des réseaux sur 50% minimum du linéaire total	10/10
Gain pour 10% de connaissance supplémentaire sur les dates de pose (1 point par tranche de 10%)	5/5
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>45</b>
Pour bénéficier des points supplémentaires en relation avec les articles ci-dessous il faut totaliser 40 points sur les 45 possibles en première partie.	
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX</b>	
Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, PI) et servitudes de réseaux	10/10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants	10/10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	0/10
Pour chaque branchement, caractéristiques du compteur d'eau	10/10
Identification des secteurs de perte d'eau, date et nature des réparations	10/10
Localisation à jour des autres interventions (réparation, purges et renouvellement)	10/10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif sur 3 ans)	10/10
Existence d'une modélisation hydraulique de réseau	5/5
<b>NOTATION FINALE 110/120</b>	

> **P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés**

$$\text{Indice} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume comptabilisé}}{\text{Longueur du réseau de desserte} \times 366}$$

Avec : volumes mis en distribution = volume produit + volume acheté en gros – volume vendu en gros

### > P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

$$\text{Indice} = \frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N}}{5 \times \text{longueur du réseau de desserte}} \times 100$$

> Le linéaire considéré comme linéaire renouvelé pour le calcul de l'indicateur est égal au linéaire renouvelé, auquel il convient d'ajouter les linéaires remplacés à l'occasion de renforcement, ainsi que les réhabilitations, si ces opérations sont reconnues avoir pour effet d'en prolonger la durée de vie d'une durée équivalente à celle de la pose d'un réseau neuf

> Les interventions ponctuelles effectuées pour réparer une fuite ne sont pas comptabilisées dans le renouvellement.

> Il convient d'additionner les linéaires renouvelés d'une part par la collectivité et d'autre part par l'opérateur, sur le périmètre considéré

### > P108.3 : Indice d'avancement de protection de la ressource

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

> 0 % Aucune action

> 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours

> 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu

> 50 % Dossier déposé en préfecture

> 60 % Arrêté préfectoral

> 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

> 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

### > Indice d'avancement de la sectorisation

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

> 0 % Pas de sectorisation

> 10% Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation

> 30% Sectorisation en cours

> 40% Sectorisation existante

> 60% Sectorisation existante fonctionnelle (la télégestion est en fonctionnement, les données

journalières sont fournies pour 90% du temps et 90% des secteurs et envoyées sur un poste informatique).

> 100% Suivi annuel des données selon le tableau annuel des données comportant les volumes journaliers et nocturnes quotidiens par secteur défini par la cellule d'assistance technique à l'eau potable (CATEP) du département de la Gironde.

### > P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

$$\text{Indice} = \frac{\text{Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance}}{\text{Nombre d'abonnés}} \times 1000$$

### > P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

$$\text{Indice} = \frac{\text{Nombre d'ouvertures de branchements réalisés dans les délais}}{\text{Nombre total d'ouvertures}} \times 100$$

**> P153.2 : Durée d'extinction de la dette de la collectivité**

> Encours total de la dette contractée par la collectivité pour financer le service d'eau potable (distribution, transfert et/ou production) divisé par l'épargne brute annuelle

> Remarque importante : l'endettement indirect résultant de l'adhésion de la collectivité à un EPCI ou à un syndicat mixte lui-même endetté n'est pas pris en compte.

**> P155.1 : Taux de réclamations**

$$\text{Indice} = \frac{\text{Nombre de réclamations écrites}}{\text{Nombre d'abonnés}} \times 1000$$

## Annexe 4 - Détail des gros consommateurs

Référence	Volumes comptabilisés
429245	0
429245	17
429245	465
429332	3 498
429332	4 530
430898	2 576
430898	6 649
430900	735
430900	1 246
431174	2 751
431174	8 498
431175	-5 983
431175	0
431175	51 807
431176	122
431176	215
431177	6 531
431177	11 976
431177	12 686
431179	24 203
431179	29 382
432591	2 574
432591	11 004
433774	294
433774	512
434078	500
434078	3 602
434499	38
436491	259
436491	2 086
436786	95
436786	503
436812	1 304
436812	3 546
437430	377
437430	620
438099	273

Référence	Volumes comptabilisés
438099	389
438099	13 957
438162	26 780
438162	38 970
438162	49 159
438165	1 630
438165	3 972
438925	1 776
438925	1 924
439051	1 283
439051	1 646
439051	2 286
439305	0
439305	1 987
439305	9 731
439702	1 101
439702	1 472
440112	1 963
440112	3 858
440113	4 026
440113	5 458
440419	0
440419	2
440420	0
440420	17
<b>TOTAL</b>	<b>362 878</b>

# Annexe 5 - Inventaire des ouvrages au

Site mise en service	Ouvrage	Equipement	Date matériel	Matériel
STATION DE REPRISE DE CASSIEU	Clôture et portail	clôture du site	2010	Longueur (m):150
		Portail	2000	Hauteur (m):1,70 Largeur (m):4,00
		Porte accès local technique	2000	Hauteur (m):1,95 Largeur (m):0,72
	Protection Réseau	Ballon Anti-bélier	2022	Charlatte ou Equivalent PE 15 bars - PS 10 bars Volume (m3):0,5
	Canalisation et Robinetterie	Canalisation	2000	Inox Diamètre (mm):150
	Canalisation et Robinetterie	Canalisation	2000	Inox Diamètre (mm):125
	Pompage	pompe 3	1998	Nom constructeur:KSB Référence constructeur:MTC V100/04.7.1.10.65 Débit nominal (m3/h):50 HMT (mCE):60
		pompe 2	2014	Nom constructeur:KSB Référence constructeur:MTC V100/04.7.1.10.65 Débit nominal (m3/h):50 HMT (mCE):60
		pompe 1	2024	Nom constructeur:KSB Référence constructeur:MTC V100/04.7.1.10.66 HMT (mCE):60 Débit nominal (m3/h):50
		pompe vide cave	2023	KSB
	Canalisation et Robinetterie	Clapet de pied (3 u)	2000	Diamètre (mm):150
		Vannes (5 u)	2000	Nom constructeur:OREG Diamètre (mm):150
		Clapets double battant (3 u)	2000	Nom constructeur:OREG Diamètre (mm):125
		Vannes sur refoulement (3 u)	2000	Nom constructeur:OREG Diamètre (mm):125
		Vanne Electrique sortie station	2023	Nom constructeur:AUMA Diamètre (mm):200
	Comptage	débitmètre refoulement	2024	Nom constructeur:ENDRESS HAUSER Diamètre (mm):150 Type de débitmètre:Electromagnétique
	Instrumentation et mesures	capteur de pression analogique	2022	Nom constructeur:ENDRESS HAUSER Référence constructeur:CERABAR PMC 131 Plage de mesure:0-10 bars
		capteur niveau analogique	2000	Nom constructeur:ENDRESS HAUSER Référence constructeur:FMX 160
		Analyseur de chlore résiduel	2020	Prominent
	Génie Civil	bacher	2000	Volume (m3): 200
	Huissierie	Échelle descente cuve	2000	
	Canalisation et Robinetterie	tuyauterie et canalisation enterrées	2000	
	Désinfection au chlore gazeux à mettre en place	Armoire chlore gazeux	2017	Type Prominent ou Equivalent
		Chloromètre N°1	2021	Prominent
		Chloromètre N°2	2022	Prominent
		Inverseur Mécanique	2017	Prominent
		Hydrojecteur et Débitmètre	2020	Prominent
		Kit Eau Motrice	2017	Prominent
	Electricité - Commande Puissance	armoire générale BT	2000	Fonction cellule/armoire/coffret BT:Générale Tension nominale (V):380
		automate	2000	Nom constructeur:OMRON Référence constructeur:SYSMAC CPM1A
		variateur pompe 1	2022	Nom constructeur: Schneider ATV Référence constructeur:ALTIVAR 61 15 KW 380/480 V
		variateur pompe 2	2022	Nom constructeur: Schneider ATV Référence constructeur:ALTIVAR 61 15 KW 380/480 V
		variateur pompe 3	2000	Nom constructeur: Schneider ATV Référence constructeur:ALTIVAR 61 15 KW 380/480 V
disjoncteur		2000	Nom constructeur:MERLIN GERIN Référence constructeur:NS 100M	
télétransmission		2017	Nom constructeur:SOFREL Référence constructeur:S 550 + 1 extention 1 module d'extention Support de communication:RTC	

AEP CLAOUEY	Clôture et portail	clôture du site	1990	Hauteur (m):2,00 Longueur (m):38
		fenêtre local technique	1961	Hauteur (m):0,87 Largeur (m):1,30 Matériau constituant:Acier
		porte accès local	1961	Matériau constituant:
	Forage	colonne de forage	2003	Diamètre (mm):150 Longueur (m):54 Matériau constituant:Inox
		pompe immergée 1	2016	Nom constructeur:CAPRARI Référence constructeur:EBS64/2a+mc0620 Débit nominal (m3/h):90 HMT (mCE):36 Puissance (kW):15
		tête de forage	2008	
	Comptage	Débitmètre électromagnétique DN100 E+H	2020	Nom constructeur:ENDRESS HAUSER DN 100 mm Référence constructeur:PROMAG 10w
	Génie Civil	baches	1961	Volume (m3):100
	Canalisation et Robinetterie	canalisations	1961	
	Instrumentation et mesures	capteur de niveau bêche	2022	HITEC 0-10 m Référence constructeur:FMX160
	Instrumentation et mesures	Capteur de niveau du forage	2015	HITEC 0-60m
	mesure niveau de la nappe	capteur de niveau	2015	Sonde résistive
	Instrumentation et mesures	Analyseur de chlore	2020	Prominent
	Désinfection au chlore gazeux à mettre en place	Armoire chlore gazeux	2017	Type Prominent ou Equivalent
		Chloromètre N°1	2017	Prominent
		Chloromètre N°2	2017	Prominent
		Inverseur Mécanique	2017	Prominent
		Hydroéjecteur et Débitmètre	2020	Prominent
		Kit Eau Motrice	2017	Prominent
	Protection Réseau			Charlatte ou Equivalent
		Ballon Anti-bélier	2017	PE 15 bars - PS 10 bars Volume (m3):0,5
	Canalisation et Robinetterie	canalisations de la station de pompage		Diamètre (mm):150
	Pompage	pompe 1	2013	Nom constructeur:KSB Référence constructeur:ETANORM 80-400 Débit nominal (m3/h):80 Diamètre de la roue (mm):404 HMT (mCE):48 Puissance (kW):22 a 50 hz
		pompe 2	2023	Nom constructeur:KSB Référence constructeur:KSB ETANORM 80-400 Débit nominal (m3/h):125 HMT (mCE):51 Puissance (kW):22 a 50 hz
	Canalisation et Robinetterie	régulateur amont	2004	Nom constructeur:RAMUS Diamètre (mm):125
		2 clapets refoulement	2024	Nom constructeur:CLASAR Diamètre (mm):150
		2 vannes groupes refoulement	2024	Diamètre (mm):150
	Comptage	compteur de volume		Compteur DN 150 mm
	Electricité - Commande - Puissance	armoire générale BT	2021	Fonction cellule/armoire/coffret BT:Générale Tension nominale (V):380
		2 VARIATEURS	2021	Schneider ATV
		disjoncteur	2009	Intensité (en A):100
	Télétransmission	2018	Nom constructeur:SOFREL Référence constructeur:S 550 Support de communication:RTC	

STATION DES VIVIERES	Clôture et portail	clôture du site	2016	Hauteur (m):2 Longueur (m):220
		portail	1973	Hauteur (m):2 Largeur (m):4,00
		portillon	1973	Hauteur (m):2 Largeur (m):1
	Forage	clapet forage	2010	CLASAR DN150
		colonne de forage	2005	Diamètre nominal (mm):168 Longueur (m):42 Matériau constituant:Inox
		pompe immergée 1	2011	Nom constructeur:CAPRARI Référence constructeur: E10S50/2G+MAC625 Numéro de série constructeur:2124632/5 Débit nominal (m3/h):150 Tension nominale (V):380
		Sonde de niveau pour mesure	2020	ref: DT1200-A12A1A
		tête de forage	2010	Capot polyester 3800x1200x1500
	Canalisations et robinetterie	5 vannes DN 250	2016	
		4 vannes DN 200	2016	
		12 vannes DN 150	2016	
		1 Stab Claval Dn250	2016	
		2 Stab Claval Dn150	2016	
	Comptages	Débitmètre Exhaure	2022	Endress Hauser PROMAG
		Débitmètre Four	2016	Siemens MAG 5000
		Débitmètre Reprises	2015	Siemens MAG 5000
		Débitmètre arrivée Embruns	2024	Siemens MAG 5000
	Instrumentation et mesures	Analyseur Départ viviers	2016	Nom constructeur:Prominent Dialog
	Instrumentation et mesures	Analyseur Conduite Four Sondes T°, PH, Cl2	2021	Nom constructeur:Prominent Dialog
	Désinfection au chlore gazeux	Armoire chlore gazeux	2016	
		Chloromètre N°1	2016	
		Chloromètre N°2	2016	
		Inverseur Mécanique	2016	
		Hydrojecteur et Débitmètre Kit Eau Motrice	2016	
	Protection Réseau	Ballon antibélier Charlatte 10 000L	2016	
		Ballon antibélier Charlatte 500L	2016	
	Pompage	Pompe Four 1	2016	Nom constructeur:KSB Référence constructeur:MTC D125/2-9.211.67 Débit nominal (m3/h):120 Puissance:22KW
		Pompe Four 2	2016	Nom constructeur:KSB Référence constructeur:MTC D125/2-9.211.67 Débit nominal (m3/h):120 Puissance:22KW
		Pompe Hiver 1	2016	Nom constructeur:KSB Référence constructeur:MTC D100/3-8.111.67 Débit nominal (m3/h):100 Puissance:22KW
		Pompe Hiver 2	2016	Nom constructeur:KSB Référence constructeur:MTC D100/3-8.111.67 Débit nominal (m3/h):100 Puissance:22KW
				Nom constructeur:KSB
		Pompe Eté 1	2016	Référence constructeur:MTC D150/2-11.211.67 Débit nominal (m3/h):250 Puissance:75KW
		Pompe Eté 2	2016	Nom constructeur:KSB Référence constructeur:MTC D150/2-11.211.67 Débit nominal (m3/h):250 Puissance:75KW
	Electricité - Commande - Puissance	armoire générale BT	2016	Fonction cellule/armoire/coffret BT:Générale Tension nominale (V):380
		disjoncteur/sectionneur	2016	Schneider NSX400N 400A
		Variateur 1	2016	ATV630D22N4 22KW
		Variateur 2	2016	ATV630D22N4 22KW
		Variateur 3	2016	Leroysoner S44402 45 KW
		Variateur 4	2016	Leroysoner S44402 45 KW
		Variateur 5	2016	Leroysoner S44402 75/90 KW
		Variateur 6	2016	Leroysoner S44402 75/90 KW
		Inverseur de source	2016	SOCOMEK Sircover AC500A
		Onduleur	2016	EATOM 9SX 25A230V
		Ecran de conytrol	2016	EATOM 9SX 25A230V
		télétransmission	2014	Nom constructeur: SOfREL S550
		2016	Emetteur récepteur Radio	

BACHE DU FOUR	Clôture et portail	clôture du site	1981	Hauteur (m):1,20 Longueur (m):100	
		portail	1981	Hauteur (m):1,50 Largeur (m):1,00	
	Génie Civil	baچه		Volume (m3):750	
	Canalisation et Robinetterie	canalisation	2009	Diamètre (mm):200 Fonction tuyauterie:Hydraulique	
		Huisserie	capotage accès cuve	1981	
			échelle descente réservoir		Crénoline:Oui Longueur (m):6,00
	Huisserie	porte d'accès réservoir	1981	Hauteur (m):2,20 Largeur (m):1,50 Matériau constituant:Acier	
				Electricité - Commande - Puissance	télétransmission
	Electricité - Commande - Puissance	télétransmission	2013	Sofrel GSM secours	
	Canalisation et Robinetterie	vannes	2009	Diamètre (mm):200	
	Canalisation et Robinetterie			Type de vanne:A opercule	
	Instrumentation et mesures	capteur niveau du réservoir	2009	Nom constructeur:ENDRESS HAUSER FMX167	
	Instrumentation et mesures	Analyseur chlore résiduel	2021	Prominent	
BACHE DU GRAND CROHOT	Clôture et portail	clôture du site		Hauteur (m):2,00 Longueur (m):100	
		portail		Hauteur (m):2,00 Largeur (m):4,00 Matériau constituant:Acier galvanisé	
	Huisserie	capotage accès réservoir			
		échelle accès réservoir		Longueur (m):2,00	
		échelle descente réservoir		Crénoline:Oui Longueur (m):4,00	
		garde corps		Longueur (m):2,00	
	Canalisation et Robinetterie	tuyauterie		Diamètre (mm):250 Longueur (m):7	
		3 vannes		Nom constructeur:RAMUS Diamètre (mm):250	
		clapet		Nom constructeur:RAMUS Diamètre (mm):250	
	Instrumentation et mesures	capteur niveau du réservoir	2020	Nom constructeur:ENDRESS HAUSER Référence constructeur:FMX 160	
	Instrumentation et mesures	Analyseur Sondes T°, PH, Cl2	2021	Prominent	
	Electricité - Commande - Puissance	armoire générale BT		Fonction cellule/armoire/coffret BT:Auxiliaire	
		panneau solaire	2021		
télétransmission		2014	Nom constructeur:SOFREL Référence constructeur:S 530		

FORAGE DE LEGE BOURG	Clôture et portail	clôture du site	2012	Hauteur (m):2,00 Longueur (m):60
		porte annexe	2012	Hauteur (m):2,00
		porte d'accès local	2012	Largeur (m):0,80 Hauteur (m):2,00 Largeur (m):3,00
	Forage	canalisation sortie forage		Diamètre (mm):150
		clapet		Nom constructeur:SOCLA Diamètre (mm):150
		vanne		Diamètre : 150
		vanne		Diamètre : 100
		colonne de forage	2012	Diamètre (mm):125 Longueur (m):30 Matériau constituant:Inox
		pompe immergée 1	2024	Débit nominal (m3/h):100 HMT (mCE):47 Puissance (kW):18,5 CAPRARI E8S 64/3K + MC 625
		Variateur?	2024	SCHNEIDER Altistart 48 ATS48D38Q 230/415 V Sonde résistive 9/18,5 kw
	Forage	capteur de niveau	2015	Sonde résistive
	Comptage	Débitmètre	2014	Nom constructeur:SIEMENS Référence constructeur:MAG 5000 Diamètre (mm):150 Type de débitmètre:Electromagnétique
	Electricité - Commande - Puissance	armoire générale BT		Fonction cellule/armoire/coffret BT:Générale Tension nominale (V):380
		disjoncteur		Nom constructeur:GARDY Référence constructeur:DB 90 S Numéro de série constructeur:460 500 S
		télétransmission	2013	Nom constructeur:SOFREL Référence constructeur: S 550 Support de communication:RTC
FORAGE LES EMBRUNS	Clôture et portail	clôture du site	2008	Hauteur (m):2,00 Longueur (m):30
		portail	2008	Hauteur (m):2 Largeur (m):4,00
		porte accès local	2008	
		porte annexe	2008	
	Forage	canalisation sortie forage	2005	Diamètre (mm):150 Longueur (m):6
		clapet	2005	Nom constructeur:SOCLA Diamètre (mm):200
		colonne de forage		Diamètre (mm):168 Longueur (m):36 Matériau constituant:Inox
		pompe immergée 1	2014	Nom constructeur:CAPRARI Référence constructeur:E12S55/2EF + MC850 Débit nominal (m3/h):247 HMT (mCE):43 Puissance (kW):37
		tête de forage	2005	Matériau constituant:Inox
		vanne motorisée	2005	Nom constructeur: AMRI Aquisoria Actionneur:Electrique Diamètre (mm):200
		Instrumentation et mesures	capteur de niveau	2014
	Instrumentation et mesures	capteur de niveau	2015	Sonde résistive
	Instrumentation et mesures	Analyseur de chlore	2021	Prominent
	Désinfection au chlore gazeux à mettre en place	Armoire chlore gazeux	2017	Type Prominent ou Equivalent
		Chloromètre N°1	2024	
		Chloromètre N°2	2024	
		Inverseur	2017	
		Hydroéjecteur et Débitmètre	2017	
		Kit Eau Motrice	2017	
	Comptage	débitmètre	2020	Nom constructeur:ENDRESS HAUSER Référence constructeur:10W2H RDGA Diamètre (mm):200 Type de débitmètre:Electromagnétique
	Electricité - Commande - Puissance	armoire générale BT	2017	Fonction cellule/armoire/coffret BT:Générale Tension nominale (V):380
		ventilateur local	2015	
		disjoncteur		Nom constructeur:MERLIN GERIN Référence constructeur:COMPACT C250 Numéro de série constructeur:460 500 S
télétransmission		2013	Nom constructeur: SOFREL Référence constructeur:S 550 Support de communication:RTC	

FORAGE LES JACQUETS		portail		hauteur: 2m largeur: 4m
		cloture		hauteur : 2m longeur : 38 m
	Protection Réseau	Ballon Anti-bélier	2022	Charlatte ou Equivalent PE 15 bars - PS 10 bars  Volume (m3):0,75
	Forage	capotage forage	2024	Matériau constituant:polyester
		clapet	2005	Nom constructeur:SOCLA Diamètre (mm):150
		colonne de forage	2005	Diamètre nominal (mm):150 Longueur (m):50 Matériau constituant:Inox Type de raccord de tube:Bride
		pompe immergée I	2016	Nom constructeur:KSB Référence constructeur:UPA 250B 150/3b Débit nominal (m3/h):150 HMT (mCE):95 Puissance (kW):60
		tête de forage	2005	Matériau constituant:Inox
	mesure niveau de la nappe	capteur de niveau	2015	Sonde de niveau 4-20 mA
	mesure niveau de la nappe	capteur de niveau	2015	Sonde résistive
	Canalisation et Robinetterie	2 vannes ma-	2005	Nom constructeur:AMRI
	Canalisation et Robinetterie			Diamètre (mm):150
	Canalisation et Robinetterie			Diamètre (mm): 100
	Canalisation et Robinetterie	vanne motorisée	2005	Référence constructeur:ASP
	Canalisation et Robinetterie			Actionneur:Electrique
	Canalisation et Robinetterie			Diamètre (mm):150
	Comptage	Débitmètre	2020	Nom constructeur:ENDRESS HAUSER Référence constructeur:PROMAG 50W Diamètre (mm):150 Type de débitmètre:Electromagnétique
	Electricité - Commande - Puissance	armoie générale BT	2005	Fonction cellule/armoie/coffret BT:Générale Tension nominale (V):380
		Automate	2005	DANFOS
		disjoncteur	2015	Nom constructeur:MERLIN GERIN Référence constructeur:NS 160 N
		télétransmission	2018	Nom constructeur:SOFREL Référence constructeur:S 550

BACHE AU SOL CAP FERRET	Clôture et portail	clôture du site	1982	Hauteur (m):1,50 Longueur (m):80
		portail	1982	Hauteur (m):1,50 Largeur (m):
		porte d'accès réservoir	1982	Hauteur (m):2,50 Largeur (m):1,60
	Huisserie	échelle descente réservoir	1982	
		garde corps	1982	
	Canalisation et Robinetterie	tuyauterie	2014	
		3 vannes		diamètre : 150
		1 vanne		diamètre : 250
		2 clapets		diamètre : 150
		canalisation pompe 1	2004	Diamètre (mm):168,3 Longueur (m):10 Matériau constituant:Inox
		canalisation pompe 2	1982	
		Pompage	pompe 1	2016
	pompe 2		2003	Nom constructeur:KSB Référence constructeur:UPA150-41/2D+UMA200 45/21 Débit nominal (m3/h):150 HMT (mCE):40 Puissance (kW):22
	2 pompes vide cave			
	Instrumentation et mesures	capteur niveau du réservoir	2014	Nom constructeur:HITEC Référence constructeur:0-10 mCe
	Alimentation bache	Stab bi étagé a commande elec	2021	Claval
RESERVOIR CAP FERRET	Canalisation et Robinetterie	canalisation	1982	Diamètre (mm):250 Longueur (m):42
		canalisations	1982	Diamètre (mm):400 Longueur (m):42
		canalisation	1982	Diamètre (mm):100 Longueur (m):42
		2 canalisation	1982	Diamètre (mm):150 Longueur (m):42
		échelle descente cuve		
		vanne	1982	Diamètre (mm):400
		3 vannes	1982	Diamètre (mm):150
		vanne	1982	Diamètre (mm):100
		vanne	1982	Diamètre (mm):80
		Instrumentation et mesures	capteur de pression	2023
	Instrumentation et mesures	mesure de niveau	2024	Sonde de niveau 0-6 m
	Instrumentation et mesures	Analyseur de chore	2021	Type Prominent ou Equivalent
	Electricité - Commande - Puissance	4 armoires générales BT	2014	1 armoire de commande pour le remplissage du réservoir 1 armoire de commande de la vanne électrique 1 armoire pompes de vidanges 1 armoire télégestion
		télétransmission	2018	Nom constructeur: SOFREL Référence constructeur: S 550

STATION DE REPRISE DES VAL-LONS DU FERRET	Clôture et portail	clôture du site	2002		
		portail	2002		
		porte accès local	2002		
	Protection Réseau	Ballon Anti-bélier	2022	Charlatte ou Equivalent PE 15 bars - PS 10 bars Volume (m3):0,75	
				Diamètre (mm):200	
	Canalisation et Robinetterie	canalisation aspiration groupes	2002	Diamètre (mm):150	
		canalisation refoulement groupes	2002	Diamètre (mm):150	
		3 clapets	2002	Diamètre (mm):150	
	Pompage	pompe 1	2023	Nom constructeur:KSB Référence constructeur:MULTITEC MTC D125/03-09.2 11.65 Débit nominal (m3/h):125 HMT (mCE):55 Puissance (kW):30	
		pompe 2	2023	Nom constructeur:KSB Référence constructeur:MULTITEC MTC D125/03-09.2 11.65 Débit nominal (m3/h):125 HMT (mCE):55 Puissance (kW):30	
		pompe 3	2001	Nom constructeur:KSB Référence constructeur:MULTITEC MTC D125/03-09.2 11.65 Débit nominal (m3/h):125 HMT (mCE):55 Puissance (kW):30	
	Canalisation et Robinetterie	4 vannes	2002	Diamètre (mm):200	
		4 vannes	2002	Diamètre (mm):150	
	Extracteur d'air poste de surpression	2 extracteur d'air	2001	Nom constructeur : France air type 355 vitesse : 6P	
	Comptage	débitmètre refoulement	2024	Nom constructeur:ENDRESS HAUSER Diamètre (mm):150 Type de débitmètre:Electromagnétique réf : 50WIF_UCOA1AAOA4AD	
	Instrumentation et mesures	capteur de pression		Nom constructeur:ENDRESS HAUSER type : PMC131_A11F1A1S Pression : 0-10 B	
	Huisserie	capotage accès réservoir	2002		
		échelle accès réservoir	2002		
		échelle descente réservoir	2002		
	Canalisation et Robinetterie	tuyauterie			
		vanne motorisée alimentation bâche	2002	Diamètre (mm):200	
	mesure niveau	capteur niveau du réservoir	2002	Nom constructeur:ENDRESS HAUSER	
	mesure niveau			Référence constructeur:FMX160	
	Désinfection au chlore gazeux à mettre en place	Armoire chlore gazeux	2017	Type Prominent ou Equivalent	
		Chloromètre N°1	2024	Prominent	
		Chloromètre N°2	2024		
		Inverseur	2018		
		Hydroéjecteur et Débitmètre	2021	Prominent	
	Comptage	Kit Eau Motrice	2017		
		débitmètre alimentation	2024	Nom constructeur:ENDRESS HAUSER Diamètre (mm):150 Type de débitmètre:Electromagnétique	
	Electricité - Commande - Puissance	armoire générale BT	2002	Fonction cellule/armoire/coffret BT:Générale Tension nominale (V):380	
		automate	2002	Nom constructeur:OMRON Référence constructeur:CPU51	
		disjoncteur	2014	Nom constructeur:MERLIN GERIN Référence constructeur:ns 160	
groupe électrogène		2002	Nom constructeur:SONAREX Puissance (KVA):125		
télétransmission		2018	Nom constructeur: S OFREL Référence constructeur: S 550 + 1 extention Support de communication:RTC		
Variateurs de vitesse Pompe 1		2022	Nom constructeur:Schneider ATV		
Variateurs de vitesse Pompe 2		2023	Nom constructeur :Schneider ATV		
Variateurs de vitesse Pompe 3		2016	Nom constructeur:TELEMECANIQUE		
2 ventilateur armoire			Référence constructeur:ALTIVAR 66 Type : ATV66D46N4		

SUPR. POINTE AUX CHEVAUX	Protection Réseau	anti belier	2010	Nom constructeur: REFLEX - 200 L - 10/15 bars Volume (m3):0,2
	Canalisation et Robinetterie	canalisation aspiration	2010	Diamètre (mm):80
		canalisation refoulement	2010	Diamètre (mm):80
		2 clapets	2010	Diamètre (mm):80
	Pompage	pompe 1	2020	Nom constructeur:KSB Référence constructeur:UPA150C-60/5 n° série : 9971891647 000300-01 Débit nominal (m3/h):31 HMT (mCE):55 Puissance (kW):5,5
		pompe 2	2011	Nom constructeur:KSB Référence constructeur:UPA150C-60/5 n° série : 9971891647 000300-02 Débit nominal (m3/h):31 HMT (mCE):55 Puissance (kW):5,5
	Canalisation et Robinetterie	2 vannes aspiration	2011	Diamètre (mm):80
		2 vannes refoulement	2011	Diamètre (mm):80
		2 vannes sortie supresseur		Diamètre (mm):125
		1 pompe vide cave		
	Comptage	1 stabilisateur		Diamètre : 125
		débitmètre refoulement	2017	Nom constructeur:ENDRESS HAUSER Diamètre (mm):125 type : Promag 50W Type de débitmètre:Electromagnétique
	Instrumentation et mesures	capteur de pression	2016	E+H CERABAR
	Huisserie	capotage accès REGARD	2011	Trappes fontes 250KN K3T
	Electricité - Commande - Puissance	armoire générale BT	2016	Fonction cellule/armoire/coffret BT:Générale Tension nominale (V):380
2 variateurs		2011	Nom constructeur: Schneider ATV Puissance : 7,5 KW Tension : 380/500 V	
disjoncteur		2011	Nom constructeur:MERLIN GERIN Référence constructeur:ns 60	
télétransmission		2011	Nom constructeur:WIT Référence constructeur:CLIP 5120 Support de communication:RTC	
SURP. DUNE BLANCHE	Huisserie	Capotage d'accès	2012	
	Protection Réseau	anti belier	2012	Nom constructeur:REFLEX - 300 L - 10 bars maxi - ref : 12MO112 90152 Volume (m3):0,3 ref : 12MO112 90152 10B pression max 4B pression prégonflage
		ballon anti béliet refoul pompe	2012	Nom constructeur : REFLEX ref : 12MO20182654 Volume (L) : 8
	Canalisation et Robinetterie	canalisation aspiration	2012	Diamètre (mm):50
		canalisation refoulement	2012	Diamètre (mm):50
		clapets groupes	2012	Diamètre (mm):80
		Stabilisateur	2012	Diamètre (mm):125
		3 clapets	2012	Diamètre (mm) : 50
	Comptage	Débitmètre	2012	
	Pompage	Pompe 1	2012	Nom constructeur:KSB
			2012	Débit nominal (m3/h):16,3 m3/h
			2012	HMT (mCE): 63,5
			2012	Puissance (kW): 5,5 kw
		Pompe 2	2012	Nom constructeur:KSB
			2012	Débit nominal (m3/h):16,3 m3/h
			2012	HMT (mCE): 63,5
		Pompe 3	2012	Puissance (kW): 5,5 kw
			2012	Nom constructeur:KSB
	Electricité - Commande - Puissance	Variateurs (3 unités)	2012	Débit nominal (m3/h):16,3 m3/h
			2012	HMT (mCE): 63,5
disjoncteur		2012	Puissance (kW): 5,5 kw	
		2012	Nom constructeur: KSB 380/480V 13,7A 5,5KW	
télétransmission		2012	Nom constructeur:MERLIN GERIN Référence constructeur:ns 60	
		2012	Nom constructeur:SOFREL Référence constructeur:S550 Support de communication:GPRS	
	2 armoires électrique	2012		

SURP. PIRAILLAN	Huisserie	Capotage d'accès	2014	
	Protection Réseau	anti belier	2014	
		ballon anti bélier refoul pompe	2014	
	Canalisation et Robinetterie	canalisation aspiration groupes	2014	
		canalisation refoulement groupes	2014	
		clapets groupes	2014	
		Stabilisateur	2014	
		3 clapets	2014	
	Comptage	Débitmètre	2014	
	Pompage	Pompe 1	2014	KSB Surpresschrom SIC.2 VP 18,3,3,V Movitec V 18-3 60,36 m3/h à 28,95 m - 3 kW
		Pompe 2	2014	KSB Surpresschrom SIC.2 VP 18,3,3,V Movitec V 18-3 60,36 m3/h à 28,95 m - 3 kW
		Pompe 3	2014	KSB Surpresschrom SIC.2 VP 18,3,3,V Movitec V 18-3 60,36 m3/h à 28,95 m - 3 kW
	Electricité - Commande - Puissance	Variateurs (3 unités)	2014	
		disjoncteur	2014	
		télétransmission	2012	
		2 armoires électrique	2014	
	SERRURES ENSEMBLES DES SITES		2013	

SECTORISATION Q1 - LEGE SURPRESSE		Débitmètre électromagnétique	2014	Krohne - 125 mm - Waterflux 3000
		télétransmission	2014	Perax PX16XT
		Equipement hydraulique	2014	PVC 160 mm
SECTORISATION Q3 - ARES		Débitmètre électromagnétique	2016	Krohne - 150 mm - Waterflux 3000
		télétransmission	2014	Perax PX16XT
		Equipement hydraulique	2014	Fonte DN 200 mm
SECTORISATION Q4 - LEGE BOURG CROHOT VERS SURPRESSE		Débitmètre électromagnétique	2014	Krohne - 125 mm - Waterflux 3000
		télétransmission	2014	Perax PX16XT
		Equipement hydraulique	2014	PVC 160 mm
SECTORISATION Q5 - CROHOT ALIM ET DISTRI		Débitmètre électromagnétique	2020	Krohne - 200 mm - Waterflux 3000
		télétransmission	2014	Perax PX16XT
		Equipement hydraulique	2014	PVC 250 mm
SECTORISATION Q6 - LEGE BOURG / CLAOUEY		Débitmètre électromagnétique	2014	Krohne - 150 mm - Waterflux 3000
		télétransmission	2014	Perax PX16XT
		Equipement hydraulique	2014	Fonte DN 200 mm
SECTORISATION Q7 - SORTIE REPRISE CLAOUEY		Débitmètre électromagnétique	2014	Krohne - 150 mm - Waterflux 3000
		Equipement hydraulique	2014	Fonte DN 200 mm
		Débitmètre électromagnétique	2014	Krohne - 150 mm - Waterflux 3000
SECTORISATION Q8 - CLAOUEY / JACQUETS		télétransmission	2014	Perax PX16XT
		Equipement hydraulique	2014	Fonte DN 200 mm
		Débitmètre électromagnétique	2014	Krohne - 150 mm - Waterflux 3000
SECTORISATION Q9 - FOUR ALIM ET DISTRI		télétransmission	2014	Perax PX16XT
		Equipement hydraulique	2014	Fonte DN 200 mm
		Débitmètre électromagnétique	2014	Krohne - 200 mm - Waterflux 3000
SECTORISATION Q11 - VIVIER VERS CAP FERRET HIVER		télétransmission	2014	Perax PX16XT
		Equipement hydraulique	2014	Fonte DN 200 mm
		Débitmètre électromagnétique	2017	Krohne - 200 mm - Waterflux 3000
SECTORISATION Q13 - JACQUETS / VALLONS SUR DN 350 mm		télétransmission	2014	Perax
		Equipement hydraulique	2014	Fonte DN 350 mm
		Débitmètre électromagnétique	2018	Krohne - 150 mm - Waterflux 3000
SECTORISATION Q14 - JACQUETS / VALLONS SUR DN 250 mm		télétransmission	2018	Perax PX16XT
		Equipement hydraulique	2018	Fonte DN 350 mm
		Débitmètre à insertion	2020	Krohne - 200 mm - Waterflux 3000
SECTORISATION Q16 - CAP FERRET / VALLONS DN 400 mm		télétransmission	2018	Sofrel LS42 SMS
		Equipement hydraulique	2018	Fonte DN 400 mm
		Débitmètre à insertion	2018	Krohne - 200 mm - Waterflux 3000
SECTORISATION Q17 - RESERVOIR CAP FERRET		Equipement hydraulique	2018	Fonte DN 400 mm
		Débitmètre électromagnétique	2014	Krohne - 150 mm - Waterflux 3000
		télétransmission	2014	Perax PX16XT
SECTORISATION Q18 - CAP FERRET / VALLONS DN 150 mm		Equipement hydraulique	2014	Fonte DN 150 mm
		Débitmètre électromagnétique	2018	Krohne - 150 mm - Waterflux 3000
		télétransmission	2018	Sofrel LS42 SMS
SECTORISATION Q19 - LEGE SURPRESSE		Equipement hydraulique	2018	PVC 200 mm
		Débitmètre électromagnétique	2018	Krohne - 125 mm - Waterflux 3000
		télétransmission	2018	Sofrel LS42 SMS
SECTORISATION Q20 - Lege		Equipement hydraulique	2018	Fonte DN 150 mm
		Débitmètre électromagnétique	2018	Krohne - 150 mm - Waterflux 3000
		télétransmission	2018	Sofrel LS42 SMS
SECTORISATION Q21		Equipement hydraulique	2018	PVC 200 mm
		Débitmètre électromagnétique	2018	Krohne - 150 mm - Waterflux 3000
		télétransmission	2018	Sofrel LS42 SMS
SECTORISATION Q22		Equipement hydraulique	2018	Fonte 150 mm
		Débitmètre électromagnétique	2018	Krohne - 150 mm - Waterflux 3000
		télétransmission	2018	Sofrel LS42 SMS
SECTORISATION Q23		Equipement hydraulique	2018	PVC DN 160mm
		Débitmètre électromagnétique	2018	Krohne - 150 mm - Waterflux 3000
		télétransmission	2018	Sofrel LS42 SMS
SECTORISATION Q24		Equipement hydraulique	2018	Fonte 200 mm
		Débitmètre électromagnétique	2018	Krohne - 150 mm - Waterflux 3000
		télétransmission	2018	Sofrel LS42 SMS
SECTORISATION Q25		Equipement hydraulique	2018	Fonte DN 200 mm
		Débitmètre électromagnétique	2018	Krohne - 200 mm - Waterflux 3000
		télétransmission	2018	Sofrel LS42 SMS
SECTORISATION Q26		Equipement hydraulique	2018	Fonte DN 200 mm
		Débitmètre électromagnétique	2018	Krohne - 150 mm - Waterflux 3000
		télétransmission	2018	Sofrel LS42 SMS
SUPERVISEUR TOPKAPI		PC SUPERVISION	2014	DELL
		LOGICIEL SUPERVISION	2014	Topkapi
		ONDULEUR	2014	
PRELOCALISATEURS	Recherche de fuite	Prélocalisateur de Fuite	2015	Sewerin - Ondeo
SECOURS	Pompage	Pompe Secours Forage Les Embruns	2014	CAPRARI E12S55 / 2 EF + MC 850 250 m3/h à 43 mCE 37 kW
SECOURS	Pompage	Pompe Secours Forage Les Jacquets avec 70 ml de câble	2016	FLOWSERVE - PN104-3a + M8-670-2 67 kW - 150 m3/h à 98 mCE
SECOURS	Pompage	Pompe Secours Forage Les Viviers, Claouey, Lège Bourg	2015	CAPRARI E8S64 / 3 K + MAC 625 100 m3/h à 47 mCE 18,5 kW
RESEAU	Branchements			Renouvellement branchement avec traversée de chaussée (< 10 ml)
RESEAU	Branchements			Renouvellement branchement sans traversée de chaussée (< 4 ml)

## Annexe 6 - Liste détaillée des travaux de branchement

Pièce	Branchements euros
31/12/2024	1 466,85
31/12/2024	1 788,77
31/12/2024	2 205,70
06/12/2024	2 030,59
04/12/2024	2 016,77
25/11/2024	2 143,96
25/11/2024	2 141,01
09/09/2024	1 381,37
28/08/2024	1 854,47
20/08/2024	5 174,94
07/08/2024	1 434,57
07/08/2024	2 113,88
07/08/2024	1 938,01
28/06/2024	2 346,89
28/06/2024	1 750,44
28/06/2024	1 305,55
04/06/2024	2 103,22
17/05/2024	3 392,80
29/04/2024	2 000,63
03/04/2024	2 774,96
15/03/2024	2 196,91
13/02/2024	1 748,34
07/02/2024	2 557,92
29/01/2024	1 763,00
16/01/2024	2 841,26
08/07/2024	2 060,74
05/06/2024	900,00
14/03/2024	957,52

# Annexe 7 - Volumes prélevés COBAN

		LEGE CAP-FERRET					BIGANOS		MARCHEPRIME	
		Lège Bourg	Clauvey	Embruns	Viviers	Jacquets	Tuileries	Tagon	Forage Bourg	Forage Croix d'Hins
		Oligocène	Oligocène	Eocène	Oligocène / Eocène	Eocène	Oligocène	Oligocène	Oligocène	Oligocène
2024	janv-24	36 577	3 940	0	63 374	16 237	24 301	31 191	7 626	14 410
	févr-24	34 904	2 940	0	60 462	13 990	21 218	28 372	6 829	13 512
	mars-24	40 754	6 594	0	51 237	41 390	28 817	23 336	4 634	17 737
	avr-24	42 445	17 782	0	52 384	52 116	30 117	23 964	7 878	15 480
	mai-24	45 699	32 418	0	47 470	52 916	26 679	30 308	13 082	11 724
	juin-24	46 009	30 915	16 693	59 309	54 235	28 051	31 202	378	27 355
	juil-24	50 272	15 085	87 707	64 699	58 278	32 736	31 563	4 061	28 114
	août-24	49 021	26 142	156 341	46 164	42 303	43 934	17 534	11 296	20 583
	sept-24	37 546	18 546	4 374	43 411	67 348	44 621	5 768	9 252	17 808
	oct-24	4 387	10 377	0	48 501	52 770	41 706	7 983	10 586	17 516
nov-24	10 762	1 003	0	44 078	41 152	30 961	23 531	12 128	12 894	
déc-24	676	6 771	0	103 619	52 795	34 733	27 644	12 212	9 136	
<b>TOTAL annuel</b>		<b>399 051</b>	<b>172 513</b>	<b>265 115</b>	<b>684 708</b>	<b>545 530</b>	<b>387 874</b>	<b>282 396</b>	<b>99 962</b>	<b>206 268</b>

		LANTON			ANDERNOS LES BAINS			MIOS		AUDENGE
		Blagon	Sablère	Cassy	Canadiens	Saint Hubert	Bruyère	Lacanau Mios	Peyot	Lubec
		Oligocène	Oligocène	Eocène	Oligocène	Eocène	Eocène	Oligocène	Oligocène	Oligocène
2024	janv-24	2 227	13 011	32 985	17 231	24 810	36 531	22 386	13 370	54 733
	févr-24	2 101	25 070	16 122	16 507	16 021	39 421	19 563	14 581	48 833
	mars-24	1 893	27 440	15 936	20 912	17 154	39 058	20 262	20 875	55 164
	avr-24	1 885	29 815	17 357	22 571	18 710	40 429	21 942	28 460	55 232
	mai-24	2 099	33 628	19 519	23 589	20 520	42 446	21 285	28 342	57 021
	juin-24	2 299	35 130	20 269	29 150	20 594	41 866	21 038	14 296	57 816
	juil-24	2 829	46 999	27 899	34 680	27 274	52 976	23 237	13 764	61 893
	août-24	3 082	48 121	28 523	34 213	31 937	60 103	24 381	22 690	63 380
	sept-24	2 589	27 467	19 936	25 942	20 619	36 080	19 771	16 004	51 081
	oct-24	2 366	13 656	37 176	21 688	19 970	27 275	18 847	21 762	51 536
	nov-24	2 578	24 310	14 665	20 413	19 454	31 847	17 229	26 055	52 576
	déc-24	2 437	16 211	24 061	21 831	19 454	35 642	17 725	29 133	53 809
<b>TOTAL annuel</b>		<b>28 384</b>	<b>340 858</b>	<b>274 448</b>	<b>288 728</b>	<b>256 517</b>	<b>483 672</b>	<b>247 666</b>	<b>249 330</b>	<b>663 074</b>

		TOTAL		GLOBAL
		Oligocène	Eocène	
2024	janv-24	304 378	110 563	414 941
	févr-24	294 892	85 555	380 446
	mars-24	319 656	113 538	433 193
	avr-24	349 955	128 612	478 567
	mai-24	373 342	135 401	508 743
	juin-24	382 946	153 657	536 603
	juil-24	409 931	254 134	664 065
	août-24	410 540	319 208	729 748
	sept-24	319 805	148 356	468 161
	oct-24	270 911	137 190	408 102
	nov-24	278 518	107 117	385 635
	déc-24	335 937	131 952	467 889
<b>TOTAL annuel</b>		<b>4 050 810</b>	<b>1 825 282</b>	<b>5 876 092</b>

## Annexe 8 - Renouvellement de branchements

RENOUVELLEMENT DE BRANCHEMENTS 2024	
La Vigne	2 Allée des grisets
	4 Allée des grisets
	6 Allée des grisets
	8 Allée des grisets
	12 Allée des grisets
	13 Allée des grisets
	21 Allée des grisets
	23 Allée des grisets
	25 Allée des grisets
	27 Allée des grisets
	28 Allée des grisets
	33 Allée des grisets
	LOT 33 Allée des grisets
	35 Allée des grisets
	36 Allée des grisets
	37 Allée des grisets
	CHEMIN PRIVE Allée des grisets
	CHEMIN PRIVE Allée des grisets
	14 Allée des loubines
	15 Allée des loubines
	22 Allée des loubines
	23 Allée des loubines
	29 Allée des loubines
	32 Allée des loubines
	4 Allée des coustuts
	6 Allée des coustuts
	7 Allée des coustuts
	16 Allée des coustuts
	17 Allée des coustuts
9 Allée des coustuts	
Claouey	6 Avenue du grand grenier
	9 Avenue du grand grenier
Lege Bourg	Déchetterie Lege Cap ferret (Branchement PE 40 Petit coté)
Cap ferret	6 Rue des Bergeronnettes
	9 Rue des Albatros

# Annexe 9—Fiche de calcul des actualisations

## REVISION DU PRIX DE L'EAU AU 01/07/2024 COMMUNE DE LEGE CAP FERRET

*La révision de la rémunération de base Po de la SA AGUR, au 01/07/2024 est obtenue par l'application du coefficient k1 défini dans l'Article 55.3 du contrat d'affermage :*

$$k_1 = 0.15 + 0.39 \frac{\text{ICTH-E}}{\text{ICTH-Eo}} + 0.10 \frac{351107}{351007o} + 0.31 \frac{\text{Fsd2}}{\text{Fsd2o}} + 0.05 \frac{\text{TP10-a}}{\text{TP10-ao}}$$

- ICTH-E : Indice du coût horaire du travail- Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution
- 351107 : Indice Electricité moyenne tension - tarif vert - Index supprimé après sa valeur de décembre 2015  
Electricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat de capacité >36kVA **Coefficient de raccordement : 1,1762**
- 35111403 : remplacé par "010534766" **coeff. de raccordement 1,1300**  
remplacé par "010764288" **coeff. de raccordement 1,2426**
- Fsd2 : Frais et services divers
- Indice des canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux
- TP10-a : Coefficient de raccordement entre série de 2004 et série de 2010 au 01/01/2015 : **1,2701**  
RpIt par TP10-f coefficient de raccordement **1,0**

**Valeur des paramètres - Indices et Index de révision**

Paramètres	BASE		Paramètres	Au 01/07/2024	
	Valeur connue au 01/07/2013	Valeur du mois de		Valeur connue au 01/07/2024	Valeur du mois de
ICTH-E <sub>o</sub>	108.6	décembre 2012	ICTH-E	<b>133.00</b>	mars-24
351107 <sub>o</sub>	122.8	mai 2013	010764288 : valeur connue au 01/07/2024 = 107,9 Soit : 107,9 x 1,1762 x 1,13 x 1,2426	<b>178.20</b>	mai-24
Fsd2 <sub>o</sub>	126.2	mai 2013	Fsd2	<b>164.70</b>	mai-24
TP10-ao	135.7	mars 2013	TP10a : valeur connue au 01/07/2023 = 121,80. Soit : 121,80 x 1,2701	<b>164.99</b>	avr-24

$$k_1 = 0.15 + 0.39 \frac{010534766 \times 1,1762 \times 1,1300 \times 1,2426}{\text{ICTH-Eo}} + 0.10 \frac{351007o}{351007o} + 0.31 \frac{\text{Fsd2}}{\text{Fsd2o}} + 0.05 \frac{\text{TP10a} \times 1,2701 \times 1,0}{\text{TP10-ao}}$$
  

$$k_1 = 0.15 + 0.39 \frac{133.00}{108.60} + 0.10 \frac{178.20}{122.80} + 0.31 \frac{164.70}{126.20} + 0.05 \frac{164.99}{135.70}$$

**k<sub>1</sub> = 1.23810**

**k<sub>1</sub> = 1.2381**

## REVISION DU PRIX DE L'EAU AU 01/07/2023 COMMUNE DE LEGE CAP FERRET

### Tarifs

	Part du délégataire (HT)			Variation
	Base	Au 01/07/2022	Au 01/07/2023	
Prime fixe annuelle DN15	31,44	38,22	<b>43,29</b>	13,27%
Prime fixe annuelle DN20	36,15	43,94	<b>49,77</b>	13,27%
Prime fixe annuelle DN30	41,57	50,53	<b>57,24</b>	13,28%
Prime fixe annuelle DN40	47,81	58,12	<b>65,83</b>	13,27%
Prime fixe annuelle DN60	54,98	66,83	<b>75,70</b>	13,27%
Prime fixe annuelle DN80	63,23	76,86	<b>87,06</b>	13,27%
Prime fixe annuelle DN100	72,71	88,39	<b>100,11</b>	13,26%
Prime fixe annuelle DN150 et plus	83,62	101,65	<b>115,14</b>	13,27%
Prix par m3 consommé 1ere tr (0-70)	0,2779	0,3378	<b>0,3826</b>	13,26%
Prix par m3 consommé 2nde tr (sup 70)	0,5559	0,6758	<b>0,7654</b>	13,26%
Frais d'accès au service	50,00	60,78	<b>68,85</b>	13,28%
Frais d'ouverture / fermeture	49,00	59,56	<b>67,47</b>	13,28%
Frais de relance simple	5,00	6,08	<b>6,88</b>	13,16%
Frais de relance, deuxième lettre	10,00	12,16	<b>13,77</b>	13,24%
Frais de recouvrement	50,00	60,78	<b>68,85</b>	13,28%
Frais de jaugeage / étalonnage	125,00	151,95	<b>172,11</b>	13,27%
Frais de contrôle d'une autre ressource	90,00	109,40	<b>123,92</b>	13,27%
Frais de 2nd contrôle d'une autre ressource	60,00	72,94	<b>82,61</b>	13,26%

Visa
Pour AGUR
Validé le

Visa
Pour la Collectivité
Validé le

# Annexe 10— Facture spécimen 120 m<sup>3</sup>

LE SERVICE  
PUBLIC DE L'  
**EAU**  
PAR AGUR

## Facture

Numéro  
11664632

Date  
11/04/2025

Vous

Titulaire du contrat :

Votre Référence :

Adresse desservie :

33950 LEGE CAP FERRET

### Votre service eau potable



Gérez votre espace abonné sur  
[www.agur.fr](http://www.agur.fr), rubrique Agence en ligne



Service client : 09 69 39 40 00 (appel non surtaxé)  
Lundi au Vendredi de 8h00 à 18h00



Dépannage : 09 69 39 40 00 (appel non surtaxé)  
24h/24 et 7j/7



AGUR - Service Client  
CS 80108 - 64601 Anglet Cedex



Accueil  
17-19 Rue De L Hermione  
33950 Lege Cap Ferret

### Votre service assainissement



Eloa Tél: 05 57 17 17 20



Dépannage : 05 57 17 17 20  
24h/24 et 7j/7



Eloa  
152B Av De La Cote D'Argent  
33380 Biganos

### INFORMATION

Nous vous informons qu'une permanence clientèle sera assurée à notre agence du lundi 07 avril au vendredi 18 avril de 13h30 à 17h30.

Accédez directement à votre espace abonné ici >



### Facture Relève

	m <sup>3</sup>	Prix/m <sup>3</sup> *	Montant TTC
Votre abonnement			85,38€
Votre consommation	120m <sup>3</sup>	1,27292€	152,75€
Total			238,13€

Montant prélevé

238,13 €

\* Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime pour 1000 litres, soit 0,00127 € pour 1 litre.

### Evolution de votre consommation (en m<sup>3</sup>)

### Répartition de votre facture

Relevé	Relevé	Relevé	Relevé
26/02/23	25/08/23	21/02/24	31/08/24



Distribution de l'eau potable  
Organismes publics

### Modalités de paiement

Le montant de votre facture sera prélevé sur le compte bancaire dont les coordonnées figurent ci-dessous.

Avis de prélèvement automatique :

Le 12 mai 2025 :

238,13 €

Titulaire du compte :

BIC :

IBAN :

RUM :

ICS :

Attention, si les coordonnées de votre compte ont changé : la présente facture ne pourra être prélevée à la date d'échéance. Il vous appartient donc de la régler par tout autre moyen. Pour la prochaine échéance, il convient de nous transmettre vos nouvelles coordonnées bancaires en nous envoyant un relevé d'identité bancaire (RIB) et un mandat de prélèvement complété, daté et signé par vos soins.

## Votre facture détaillée

	Quantité ou Volume (m <sup>3</sup> )	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Taux de TVA (%)	Montant (€ TTC)
<b>Distribution de l'eau potable</b>					<b>177,17</b>
<b>Abonnement</b>					
Abonnement part AGUR - DN15 du 01/07/24 au 31/12/24	1	19,47	19,47	5,50 %	20,54
Abonnement part AGUR - DN15 du 01/01/24 au 30/06/24	1	19,46	19,46	5,50 %	20,53
Abonnement part collective du 01/01/24 au 31/12/24	1	42,00	42,00	5,50 %	44,31
<b>Consommation</b>					
Consommation part AGUR - 0 à 70 M3 du 01/01/24 au 31/12/24	70	0,3441	24,09	5,50 %	25,41
Consommation part AGUR - > 70 M3 du 01/01/24 au 31/12/24	50	0,6883	34,42	5,50 %	36,31
Consommation part collective - 0 à 70 M3 du 01/01/24 au 31/12/24	70	0,05	3,50	5,50 %	3,69
Consommation part collective - > 70 M3 du 01/01/24 au 31/12/24	50	0,50	25,00	5,50 %	26,38
<b>Organismes publics</b>					<b>60,96</b>
Redevance sur la consommation d'eau potable (ADE) du 01/01/24 au 31/12/24	120	0,32	38,40	5,50 %	40,51
Performance des réseaux d'eau potable du 01/01/24 au 31/12/24	120	0,07	8,40	5,50 %	8,86
Prélèvement sur la ressource en eau (ADE) du 01/01/24 au 31/12/24	120	0,0916	10,99	5,50 %	11,59
<b>Total général HT</b>			<b>225,73</b>		
Montant TVA (5,50 %)			12,40 €		
<b>Total TTC TVA acquittée sur les débits</b>					<b>238,13</b>

Document à conserver 10 ans

AGUR - Siège social - 28, Rue de la Grand'au, 64000 Anglet - SIRET 38772946500161 - TVA n° FR131387729465 - APE 3300Z - BAN FR1617959000257339502130758 - BIC BAMPFR2XXX

## Mieux comprendre votre facture

Les prix des services de production, distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

**Abonnement** : part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de production et distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

**Consommation** : volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

**Distribution de l'eau** : ce service comprend le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement aux normes exigées pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet 24h/24.

**Agence de l'eau** : cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

**Règlement de service consultable sur [www.agur.fr](http://www.agur.fr), rubrique Agence en Ligne.**

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par mail à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles à [rgpd@agur.fr](mailto:rgpd@agur.fr) en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

Paiement sans escompte. TVA acquittée sur les débits. Tout retard de paiement expose à des pénalités de retard égales au moins au taux légal en vigueur.

LE SERVICE  
PUBLIC DE L'  
**EAU**  
PAR AGUR